

Sommaire

Sous l'impulsion de Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II, le Gouvernement Princier agit en faveur d'un développement durable de la Principauté en portant ses actions sur la conservation de la biodiversité, la préservation des ressources, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et une politique en faveur d'une ville durable. La politique du Gouvernement en faveur du développement durable s'appuie ainsi sur quatre piliers : la gestion du patrimoine naturel et la protection de la biodiversité ; la mise en œuvre du Plan Energie Climat ; les actions en faveur d'une ville durable ; la mobilisation de l'Etat et de la communauté monégasque, avec en premier lieu la mobilisation de l'Administration à travers la démarche écoresponsable.



S.A.S. LE PRINCE ALBERT II UN CHEF D'ÉTAT ENGAGÉ

AGENDA ENVIRONNEMENTAL 2016 DE S.A.S. LE PRINCE ALBERT II DE MONACO

// VISITE DE LL.AA.SS. LE PRINCE ALBERT II ET LA PRINCESSE CHARLÈNE AU VATICAN - 18/01/2016

Dans le cadre de la visite officielle qu'ils ont effectué au Saint Siège, LL.AA.SS. le Prince Albert II de Monaco et la Princesse Charlène ont été reçus en audience par Sa Sainteté le Pape François.

Cet entretien leur a permis d'évoquer avec le Souverain Pontife, dans le droit fil de l'encyclique «Laudato si'», la protection de l'environnement et les perspectives ouvertes par la COP 21, la situation en Méditerranée, les migrations notamment climatiques, l'éducation, ainsi que la rencontre à Monaco du 6 au 9 octobre 2016 du Conseil des Conférences Episcopales d'Europe, et, la Conférence Sport et Foi, du 5 octobre 2016, au Vatican.

// UN AN D'ACTION POUR FÉDÉRER ET LUTTER CONTRE LE PLASTIQUE EN MÉDITERRANÉE - 10/03/2016

La pollution par les plastiques en mer est aujourd'hui l'un des plus graves problèmes écologiques qui affectent l'océan. En Méditerranée, les taux de pollution par le plastique sont parmi les plus élevés de la planète. L'accroissement des micro-plastiques dans la mer et leur probable incorporation dans la chaîne alimentaire, et donc dans notre alimentation, pose également une question de santé publique. Il est urgent d'avancer vers des solutions concrètes telles que l'assainissement des eaux, la gestion des déchets, l'utilisation du plastique biodégradable et l'innovation pour développer la création et l'usage de produits alternatifs. Les solutions sont nombreuses, mais une impulsion est nécessaire pour qu'elles se mettent en œuvre.



- 1 • L'année 2016 marque les 10 ans de la création de la Fondation Prince Albert II de Monaco et confirme l'engagement de S.A.S. le Prince pour la préservation de l'environnement et des océans. © G. Luci / Palais Princier
- 2 • S.A.S. le Prince Albert II de Monaco lors de la 7^{ème} édition de la Monaco Blue Initiative, à Sao Paulo (Brésil), les 3 et 4 avril 2016 ©DR

monaco
BLUE INITIATIVE

Pour répondre à ce défi d'une Méditerranée sans plastique, la Fondation Prince Albert II de Monaco, Tara Expéditions, Surfrider Foundation Europe et la Fondation Mava se sont associés pour donner vie à l'initiative Beyond Plastic Med (BeMed). Elle s'est fixée pour missions d'informer sur l'état de santé de la Méditerranée, de soutenir les solutions innovantes et citoyennes, et de peser sur les décisions politiques, législatives et réglementaires visant à stopper la pollution plastique. Lancée lors de la conférence internationale «Plastique en Méditerranée : au-delà du constat, quelles solutions ?», qui s'est tenue à Monaco les 10 et 11 mars 2015, BeMed est aujourd'hui animée par un groupe élargi puisque l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) a souhaité s'investir aux côtés des membres fondateurs.

// 7^{ème} ÉDITION DE LA «MONACO BLUE INITIATIVE» - 03-04/04/2016

La 7^{ème} édition de la Monaco Blue Initiative (MBI) s'est tenue à Sao Paulo, au Brésil, les 3 et 4 avril 2016, sous la présidence de S.A.S. le Prince Albert II de Monaco, au Palacio Dos Bandeirantes, le Palais du Gouverneur de Sao Paulo. Cet événement a regroupé plus de soixante-dix personnalités, experts, scientifiques, ONG, décideurs politiques et économiques, acteurs du secteur privé.

Lancée en 2010 à l'initiative de S.A.S. le Prince Albert II, et organisée conjointement par la Fondation Prince Albert II de Monaco et l'Institut Océanographique Fondation Albert I^{er} Prince de Monaco, la MBI est une plateforme de discussion qui vise à stimuler la connaissance et la préservation des océans et leur gestion durable, en créant des synergies entre les différents acteurs impliqués dans la protection des écosystèmes marins et le développement économique et social. Les débats et interventions de cette 7^{ème} édition s'articulaient autour du thème de l'aquaculture durable, comme l'annonçait le titre : «Sustainable aquaculture at the Heart of a Blue Economy» Les négociations sur la biodiversité au-delà des zones sous juridiction nationale (Biodiversity Beyond National Jurisdictions) ont également été abordées, le 4 avril.

// SIGNATURE D'UN ACCORD DE PARTENARIAT ENTRE LA FONDATION PRINCE ALBERT II DE MONACO ET L'UNIVERSITÉ DE LAVAL (QUÉBEC). - 18/04/2016

Faisant suite à la rencontre entre S.A.S. le Prince Albert II de Monaco et le Recteur de l'Université Laval, Monsieur Denis Brière, lors de la Conférence



3



4



5

3 • Signature de l'Accord de partenariat entre la Fondation Prince Albert II de Monaco, représentée par le Dr Diane Vachon, Présidente de la branche canadienne de la Fondation Prince Albert II de Monaco et l'Université Laval représentée par M. Yves Bourget, Président de la Fondation de l'Université Laval, à Québec (Canada), le 8 avril 2016 ©DR

4 • Signature de l'Accord de partenariat entre la Fondation Prince Albert II de Monaco, représentée par S.E.M. Bernard Fautrier, Vice-Président et administrateur délégué de la Fondation Prince Albert II de Monaco et la German Ocean Foundation représentée par M. Frank Schweikert, CEO de la German Ocean Foundation, à Monaco, le 19 avril 2016 ©DR

5 • Signature de l'Accord de partenariat entre la Fondation Prince Albert II de Monaco, représentée par S.E.M. Bernard Fautrier, Vice-Président et administrateur délégué de la Fondation Prince Albert II de Monaco et la Fondation Segré représentée par le Dr. Claudio Segré, son fondateur, à Monaco, le 19 avril 2016 ©FPA2

«Arctic Circle», en novembre 2015, à Reykjavik, un accord de partenariat a été signé entre la Fondation Prince Albert II de Monaco et l'Université Laval, le 8 avril 2016, à Québec.

L'Université Laval et la Fondation Prince Albert II de Monaco œuvrent toutes deux pour la protection de l'environnement, le développement durable et partagent un intérêt commun pour l'Arctique. Elles ont choisi de s'unir pour agir ensemble, notamment dans des domaines tels que, le développement durable, le développement de la recherche et de l'éducation des peuples arctiques, l'aide aux régions menacées par le changement climatique en diffusant le savoir-faire acquis par ces peuples, et l'amélioration des connaissances liées aux enjeux environnementaux nordiques.

L'Université Laval est le plus vieux centre d'éducation au Canada (et le deuxième en Amérique du Nord), et fut le premier à offrir des études académiques supérieures en français. Lauréate du prix Green Gown Awards en 2015, l'Université Laval est reconnue pour son approche pionnière en développement durable et son expertise en nordicité.

/// SIGNATURE D'UN ACCORD DE PARTENARIAT ENTRE LA FONDATION PRINCE ALBERT II DE MONACO ET LA GERMAN OCEAN FOUNDATION - 19/04/2016

Faisant suite à la conférence dédiée à l'impact du changement climatique sur le niveau de la mer, organisée par la branche allemande de la Fondation Prince Albert II de Monaco sur l'île de Sylt, le 29 mai 2015, un accord de partenariat a été signé le 19 avril, entre la Fondation Prince Albert II de Monaco et la German Ocean Foundation.

Conscientes de leur complémentarité dans les domaines de la recherche, de la science et de la conservation des écosystèmes marins, les deux organisations ont décidé d'officialiser leur volonté d'agir conjointement pour la protection des mers et des océans.

Par cet accord, les Fondations se sont engagées à développer une coopération technique, scientifique et méthodologique afin de bénéficier de leurs expertises et expériences respectives et à sensibiliser le public aux enjeux environnementaux en organisant notamment des conférences et en produisant des supports de communication conjoints.

/// SIGNATURE D'UN ACCORD DE PARTENARIAT ENTRE LA FONDATION PRINCE ALBERT II DE MONACO ET LA FONDATION SEGRÉ - 01/07/2016

Suite à la réunion du 1^{er} décembre 2015 des «Patrons of Nature» de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, dont S.A.S. le Prince Souverain et Monsieur Claudio Segré sont membres, la Fondation Prince Albert II de Monaco et la Fondation Segré ont signé le 1^{er} juillet 2016, un accord de partenariat dans le domaine de la préservation de la biodiversité et de la protection des espèces en danger ainsi que de leurs habitats.

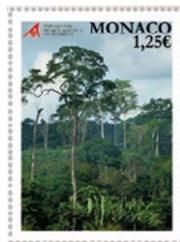
Les deux fondations vont sur cette base engager des collaborations, notamment des projets de conservation de certaines espèces de Méditerranée, telles que le phoque moine, le gypaète barbu ou le balbuzard pêcheur.

/// 10^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION PRINCE ALBERT II DE MONACO - 30/06/2016

Créée en juin 2006 par S.A.S. le Prince Albert II afin de répondre aux menaces qui pèsent sur l'environnement, la Fondation Prince Albert II de Monaco a célébré le 30 juin son dixième anniversaire. Cet événement important est l'occasion de réunir autour de S.A.S. le Prince Souverain les personnalités et partenaires de la Fondation qui ont participé à cette décennie d'actions en faveur de la protection de l'environnement et de la promotion du développement durable.

La soirée d'anniversaire des 10 ans de la Fondation Prince Albert II de Monaco a donné lieu à un événement exceptionnel dans la Salle des Etoiles, du Sporting d'été. Le gala a été ponctué par plusieurs temps forts :

- Les spectateurs ont assisté à la projection du film anniversaire de la Fondation Prince Albert II de Monaco qui retrace le parcours de celle-ci et évoque les actions qu'elle a menées tout au long de ces dix années.



6 • LL.AA.SS le Prince Albert II de Monaco et la Princesse Charlene lors de la soirée commémorative des 10 ans de la Fondation Prince Albert II de Monaco, dans la salle des étoiles du Sporting d'été, à Monaco, le 30 juin 2016 ©JC Vinaj / FPA2

7 • S.A.S. le Prince Albert II de Monaco lors de la remise des prix de sa Fondation entouré (de gauche à droite) de Mme Laurence TUBIANA, Mme Maja HOFFMANN, Fondatrice et Présidente de LUMA Foundation et LUMA Arles, Vice-Présidente de la Fondation TOUR DU VALAT, M. Dhesigen NAIDOO, Directeur Général du Water Research Commission, dans la salle des étoiles du Sporting d'été, à Monaco, le 30 juin 2016 ©JC Vinaj / FPA2

8 • Lancement de la campagne en Chine « Stop Buying Ivory » par le WWF, l'ONG TRAFFIC et la Fondation Prince Albert II de Monaco, à Beijing (Chine), au « Salon Monaco », le 12 juillet 2016 ©DR

• La cérémonie de remise des prix 2016 de la Fondation Prince Albert II de Monaco qui a récompensé des personnalités qui, à leur manière, nous ouvrent la voie d'une action responsable, une action qui réconcilie l'Homme et l'Environnement dont il dépend et qui s'engagent de manière exceptionnelle pour la sauvegarde de notre planète dans chacun des trois domaines de la Fondation :

- Préservation de la biodiversité : Le Prix 2016 a été décerné à M. Luc Hoffmann pour son approche visionnaire en matière de protection de la biodiversité et des initiatives remarquables qu'il a développé avec la Fondation MAVA, la station biologique de la Tour du Valat, le WWF International ou encore la Fondation Internationale du Banc d'Arguin.

- Gestion durable des ressources en eau : Le Prix 2016 a été attribué au Water Research Commission, représenté par son Directeur Général, M. Dhesigen Naidoo, pour ses actions exemplaires en Afrique du Sud dans l'assainissement, l'approvisionnement et la gestion durable des ressources en eau.

- Limitation des effets du changement climatique et promouvoir les énergies renouvelables : Le Prix 2016 a été octroyé à Mme Laurence Tubiana au regard de son engagement remarquable en faveur de la problématique climat, de la création de l'Institut du Développement Durable et des Relations Internationales (IDDRI), et à sa participation active au succès des négociations de la COP 21.

- La cérémonie s'est poursuivie avec la remise des prix « Camp Monaco Prize 2016 ». Décerné tous les trois ans, le Prix « Camp Monaco » est nommé en l'honneur du camp établi en 1913 à proximité du Parc National de Yellowstone par le Prince Albert 1^{er} de Monaco et William « Buffalo Bill » Cody. Attribué pour la première fois en 2013, le prix 2016 a été remis au Dr. Craig M. Lee, au Dr. David McWethy, et au Dr. Gregory T. Pederson.

LA FONDATION PRINCE ALBERT II DE MONACO S'ASSOCIE AU LANCEMENT DE LA CAMPAGNE EN CHINE DU WWF « STOP BUYING IVORY » - 12/07/2016

Environ 30 000 éléphants sont braconnés chaque année pour leurs défenses. Le WWF et l'ONG TRAFFIC ont lancé le 12 juillet 2016 à Beijing au « Salon Monaco » une campagne majeure, à laquelle s'est associée la Fondation Prince Albert II de Monaco, pour convaincre les Chinois de ne plus acheter d'ivoire. Cette campagne est appuyée par le gouvernement qui prépare l'interdiction de ce marché au niveau national.

SIGNATURE D'UN ACCORD DE PARTENARIAT ENTRE LA FONDATION PRINCE ALBERT II DE MONACO ET CORPORACIÓN MUNICIPAL DE ISLA DE PASCUA - 18/07/2016

Suite à la Conférence « Our Ocean » de Valparaiso (Chili) des 5 et 6 octobre 2015, au cours de laquelle S.A.S. le Prince Albert II de Monaco a rencontré les représentants de l'île de Pâques, et à la visite faite sur

l'île les 7 et 8 octobre, une convention de partenariat a été signée entre la Fondation Prince Albert II de Monaco et Corporación municipal de Isla de Pascua au siège de la Fondation, le 29 juin 2016, par Madame Ana Maria Gutierrez, Conseiller pour l'environnement auprès du Maire de l'île de Pâques, et par S.E.M. Bernard Fautrier.

La Fondation et Corporación municipal ont identifié des domaines d'intérêt commun tels que la création et la gestion durable d'aires marines protégées, la conservation des écosystèmes terrestres et marins, le développement de la pêche durable, la lutte contre la pollution plastique sur terre et en mer, le développement de solutions innovantes et durables et l'échange d'informations dans le domaine de l'océanographie.

Dans le cadre de cet accord, la Fondation pourrait financer un projet de réintroduction de l'arbre Sophora Toromiro sur l'île de Pâques. Aujourd'hui, de nombreuses espèces sont menacées sur l'île et certaines sont considérées par l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) comme récemment éteintes de leur milieu naturel, ce qui est le cas de l'emblématique Toromiro.



9 • Signature de l'Accord de partenariat entre la Fondation Prince Albert II de Monaco, représentée par S.E.M. Bernard Fautrier, Vice-Président et administrateur délégué de la Fondation Prince Albert II de Monaco et la Corporacion municipal de Isla de Pascua, représentée par Mme Ana Maria Gutierrez, Conseiller pour l'environnement auprès du Maire de l'Île de Pâques, à Monaco, le 18 juillet 2016 ©FPA2

10 • S.A.S. le Prince Albert II de Monaco entouré par les 2 pilotes de Solar Impulse (de gauche à droite) M. Bertrand Piccard et André Borschberg et leur équipe, au Yacht Club de Monaco, le 1^{er} août 2016
© G. Luci / Palais Princier

11 • S.A.S. le Prince Albert II de Monaco entouré par les équipes du Center For Automotive Research (CAR) du pôle universitaire pluridisciplinaire de Columbus (Ohio, USA), le 31 août 2016
©DR

Ce projet sera réalisé en collaboration avec le Jardin Botanique de Menton qui possède un plant de Toromiro issu des graines collectées sur l'île, avant son extinction. Le Jardin Botanique apportera son appui technique et son expertise en vue de la réintroduction de cette espèce.

Ce partenariat offre également une occasion intéressante de promouvoir la culture Rapa Nui en Principauté ; une exposition sur les traditions de l'Île de Pâques et ses liens cultivés avec l'Océan sera ainsi proposée au public, au Musée Océanographique de Monaco.

LES PIONNIERS SUISSES BERTRAND PICCARD ET ANDRÉ BORSCHBERG ACHÈVENT LE TOUT PREMIER TOUR DU MONDE EN AVION SOLAIRE, UN EXPLOIT HISTORIQUE RÉALISÉ SANS UNE GOUTTE DE CARBURANT - 26/07/2016

En prenant chacun leur tour les commandes de Solar Impulse 2 (Si2) – leur avion électrique et solaire à zéro émission, capable de voler de jour comme de nuit sans carburant –, Bertrand Piccard et André Borschberg ont réalisé leur rêve incroyable d'effectuer le tout premier

tour du monde en avion solaire. De retour à Abu Dhabi au terme d'un périple totalisant 23 jours de vol et 43'041 km parcourus en 17 étapes, Si2 a démontré que les technologies propres peuvent réaliser l'impossible. Suite à cette étape historique, les deux pionniers suisses vont continuer à promouvoir l'implémentation de solutions efficaces énergétiquement en créant le Comité International des Technologies Propres. De plus ils vont utiliser l'expertise et la technologie acquise au fil des années grâce à Solar Impulse pour présenter de nouveaux projets innovants tels que le développement de drones solaires.

S.A.S. le Prince Albert II de Monaco a déclaré: «Solar Impulse marquera notre Histoire. Et de ce jour, qui restera comme celui de la grande victoire de l'aviation solaire, nous nous souviendrons aussi comme celui où nous avons reçu la preuve que nous pouvons aller vers une économie à faible émissions de carbone, conciliant la mobilité et le progrès dont chacun a besoin, avec la sauvegarde de notre planète, qui est notre plus grand devoir.» «C'est un moment historique pour Monaco et pour moi, puisque la Principauté a le plaisir d'accueillir le centre de contrôle de Solar Impulse et ma Fondation est partenaire de cette aventure. Nous avons partagé tant d'espoirs et tant de joies, ensemble, au cours de cette grande épopée», a-t-il ajouté.

LES HÉROS DE SOLAR IMPULSE HONORÉS PAR S.A.S. LE PRINCE ALBERT II DE MONACO - 01/08/2016

S.A.S. Le Prince Albert II de Monaco a salué l'exploit réalisé par les équipes de Solar Impulse, à l'occasion d'une cérémonie donnée au Yacht Club de Monaco. Tous les membres de la mission ont ainsi été mis à l'honneur lors de cette soirée, dont les deux pilotes André Borschberg et Bertrand Piccard. Le Souverain a également dévoilé à quelques pas du Centre de contrôle hébergé au Centre de congrès Auditorium Rainier III, une sculpture baptisée Paper Plane, une œuvre offerte par l'artiste Burak Oymen.

S.A.S. LE PRINCE ALBERT II VISITE LE PÔLE UNIVERSITAIRE PLURIDISCIPLINAIRE DE COLUMBUS, DÉDIÉ AU DÉVELOPPEMENT DURABLE - 31/08/2016

S.A.S. le Prince Albert II s'est rendu à Columbus (Ohio, USA), pour une visite de différents centres de recherche et d'enseignement de L'Ohio State University,

consacrés au développement durable et au changement climatique. Le Souverain a d'abord visité le Center For Automotive Research (CAR) laboratoire de recherche et de formation sur l'automobile, dédié aux énergies alternatives. C'est ici, à travers un partenariat établi il y a plus de 8 ans, que la société monégasque Venturi Automobiles a installé ses activités de développement de motorisation électrique haute performance, et construit avec les étudiants la série de véhicules de vitesse VBB Venturi et le CAR, lesquels détiennent le record du monde de vitesse FIA en véhicule électrique, établi à 495 km/h. «Nous avons les moyens de sortir de cette économie carbonée et de son cortège de nuisances. Nous commençons à savoir nous déplacer sans avoir recours au pétrole. Et Nous pouvons désormais rêver d'une mobilité électrique à grande échelle, comme nous la développons à Monaco, qui nous permettrait, à elle seule de diminuer d'un tiers nos émissions de gaz à effet de serre. Venturi en est l'un des plus beaux exemples : les outils sont là, qu'il faut aujourd'hui développer. Ce sera long, bien sûr, car il s'agit d'un changement profond des usages et des mentalités», a déclaré S.A.S. le Prince Albert II.

S.A.S. le Prince Albert II a ensuite rejoint le centre de recherche BYRD, consacré aux Pôles, milieux froids et

changement climatique. Spécialisé dans l'interaction des milieux glaciaires avec la Planète, le centre possède de multiples carottes de glace qui proviennent des deux Pôles, mais aussi de sommets tels que le Kilimandjaro. Ces « enregistrements » des variations climatiques sont complétés par un centre d'étude de pierres et de minerais, le plus important des États-Unis. Ces projets sont en ligne avec certaines actions soutenues par la Fondation Prince Albert II concernant des carottages glaciaires qui ont été tout récemment réalisés dans le massif alpin.

S.A.S. le Prince a visité le stade de football de Columbus (50 000 places), premier stade au monde « zéro déchet », avant de participer à une réunion devant 300 étudiants et en présence de Michaël Drake, président de l'Université d'Ohio, dont la thématique était consacrée aux mobilités propres et durables, autre thématique dans laquelle la Principauté et la Fondation Prince Albert II sont très impliquées.

/// S.A.S. LE PRINCE ALBERT II AU CONGRÈS MONDIAL DE L'UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE (UICN) QUI S'EST TENU À HAWAÏ, DU 1^{ER} AU 10 SEPTEMBRE

Le réseau environnemental, qui a vu le jour en 1948 à Fontainebleau, regroupe à ce jour 8 000 délégués originaires de plus de 160 pays, représentant les gouvernements, les entreprises, la communauté scientifique et les ONG.

Il s'agit du plus grand rassemblement de décideurs environnementaux depuis l'Accord de Paris sur le climat et l'adoption des objectifs de développement durable par l'ONU. Le congrès de l'UICN constitue, à ce titre, une occasion majeure de commencer à mettre ces accords en pratique. Cette année, les thématiques du Congrès de l'UICN sont symptomatiques des tendances et des priorités actuelles en matière d'environnement. Les six principales thématiques débattues à Hawaï concernent les aires protégées, le capital naturel, les compensations relatives à la biodiversité, la gouvernance des océans, l'expansion de la culture de l'huile de palme et l'écotourisme.

A l'occasion du forum organisé par le WWF International intitulé « Repenser la protection; penser et agir différemment pour protéger notre planète et assurer nos besoins de développement », S.A.S. le Prince Albert II a prononcé une allocution d'ouverture : « Je suis fier que ma Fondation soit partenaire du WWF sur de nombreux projets. Sans avoir la puissance du WWF, nous avons, en dix ans, déjà conduit ou soutenu plus de 370 projets dans nos trois domaines d'intervention privilégiés : la sauvegarde de la biodiversité, la lutte contre le changement climatique et la préservation des ressources en eau », [...] « Avec la diplomatie monégasque, nous sommes mobilisés mois après mois sur la plupart des grands dossiers

en négociation à l'ONU, comme aujourd'hui, celui de la préservation de la biodiversité en haute mer ».

Puis lors de la réunion des « Patrons of Nature » S.A.S. le Prince Albert II a déclaré : « Défendre les océans, c'est évidemment me préoccuper de mon pays, posé au bord de la mer, dont l'histoire est si liée à la Méditerranée. Mais défendre les océans, c'est aussi m'engager pour tous ces peuples plus lointains, avec lesquels nous partageons une même Planète et des mers communes. Ces peuples que je rencontre si souvent dans le cadre des activités de ma Fondation, et qui pour certains souffrent déjà terriblement d'océans dégradés et d'écosystèmes fragilisés ».

Lors d'un atelier du réseau régional des aires marines protégées, organisé par le MEDPAN, Il a indiqué que « Nous devons dès à présent affirmer des objectifs plus ambitieux, car ce n'est pas 10% des surfaces marines qu'il faudrait à mon sens placer sous statut protégé, mais bien plutôt 20%. L'une des clés pour y arriver est bien sûr la question du financement. C'est pourquoi j'ai contribué, en partenariat avec la France, à créer un trust fund dédié à financer le développement des aires marines protégées en Méditerranée ». Et de poursuivre : « Il serait dangereux que les aires marines protégées deviennent le cache-misère de mesures de conservation lacunaires ou contre-productives, voire hypocrites. Je crois donc utile que les réseaux dont nous parlons aujourd'hui travaillent à l'élaboration de règles et d'objectifs communs, qu'il sera ensuite éventuellement possible d'inscrire dans le droit international ».

A Hawaï, S.A.S. le Prince Souverain a, de surcroît, eu de nombreux entretiens bilatéraux, avec Peter Bakker, Président et Directeur Général du World Business Council for Sustainable Development (WBCSD), Anote Tong (ancien président de la République de Kiribati), Irina Bokova, Directeur Général de l'UNESCO, Naoko Ishii, Directeur Général du Global Environment Facility (GEF) et Cathy Novelli, Sous-secrétaire d'État à la croissance économique, à l'énergie et à l'environnement.

Enfin, le Prince souverain a inauguré une exposition organisée par Sa Fondation, intitulée « Amazing Planet », composée de clichés du photographe et explorateur Filip Kulisev.

/// DES AVANCÉES EN MATIÈRE DE POLLUTION PLASTIQUE ET UN NOUVEAU FONDS FIDUCIAIRE ANNONCÉS À LA CONFÉRENCE SUR LES OCÉANS À WASHINGTON - 19/09/2016

A l'occasion de la conférence « Our Ocean » qui a eu lieu les 15 et 16 septembre à Washington, S.E.M. Bernard Fautrier, Vice-Président et Administrateur délégué de la Fondation Albert II de Monaco a annoncé que la Fondation et ses partenaires, Surf Rider, Tara Expeditions, la Fondation Mava, la Fondation Veolia et l'UICN apporteront « un soutien financier de 150 000 € par an sur une période de trois



12 • S.E.M. Bernard Fautrier, Vice-Président et administrateur délégué de la Fondation Prince Albert II de Monaco lors de la conférence « Our Ocean », à Washington (USA), le 19 septembre 2016 ©DR

13 • S.A.S. le Prince Albert II de Monaco à la COP 22, à Marrakech (Maroc), le 12 novembre 2016 ©Palais Princier

14 • S.A.S. le Prince prononçant le discours d'ouverture de la Journée des Océans à la COP22 © G. Luci / Palais Princier

ans, aux micro-initiatives qui ambitionnent de réduire la pollution plastique en Méditerranée, à travers la Task Force Beyond Plastic Med (BeMed) ». A terme, cet appel à micro-initiatives permettra de créer progressivement un réseau méditerranéen d'acteurs locaux engagés dans la lutte contre la pollution plastique. Une vingtaine de dossiers de demande de soutien à ces initiatives ont d'ores et déjà été déposés. Parmi les partenaires figurent le Fonds français pour l'environnement Mondial (FFEM) et l'Agence française pour le Développement (AFD), le Fonds pour l'environnement mondial (le GEF), la Banque Mondiale et le Zoo de Bâle.

« Monaco contribue à hauteur de 500 000€ au nouveau fonds fiduciaire (« trust fund »), en partenariat avec la France et la Tunisie, qui apportera un soutien financier sur du long-terme aux aires marines protégées (AMP) créées par les pays méditerranéens. Les fonds seront utilisés pour améliorer les aires marines protégées déjà existantes, encourager la création de nouvelles AMP, renforcer les capacités de développement et soutenir les initiatives actuelles », a indiqué S.E.M. Bernard Fautrier.

En marge de ce sommet s'est tenue, le 16 septembre, à l'Ambassade de France, une conférence de haut niveau

sur la Méditerranée, à l'initiative de Mme Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations internationales sur le climat ; à laquelle participaient outre M. Karmenu Vella, Commissaire Européen à l'Environnement, aux Affaires maritimes et à la Pêche, de nombreux représentants ministériels des pays méditerranéens. A cette occasion, la ministre a annoncé la création d'une coalition contre les plastiques en mer, entre la France, le Maroc et Monaco. Par ailleurs, a été approuvée une déclaration demandant à l'organisation maritime internationale (OMI) de considérer la nécessaire réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant des navires.

/// PARTENARIAT ENTRE LE ZOO DE BÂLE ET LA FONDATION PRINCE ALBERT II DE MONACO - 15/10/2016

Le Zoo de Bâle a organisé, le 15 octobre 2016, la troisième édition de son « Zolli Bâle ». Placée sous le signe de la protection des milieux marins, la manifestation s'est déroulée en présence de plus de 200 invités, dont S.A.S. le Prince Albert II de Monaco.



15 • S.A.S. le Prince aux côtés des Chefs d'Etat présents à la COP 22 à Marrakech © G. Luci / Palais Princier

La Fondation Prince Albert II de Monaco a signé en mai 2016, un partenariat avec le Zoo de Bâle qui apportera une contribution financière au « Fonds Fiduciaire pour les Aires Marines Protégées de Méditerranée » via le versement d'une partie du prix du ticket d'entrée du Zoo et du futur aquarium de Bâle, l'Ozeanium.

Le Directeur du Zoo, M. Olivier Pagan a indiqué qu'« à l'avenir, le Zoo de Bâle et l'Ozeanium devraient devenir un centre unique et innovant dédié à la détente, à l'éducation, à la recherche et à la protection de la nature en Suisse ».

/// S.A.S. LE PRINCE À LA COP 22 À MARRAKECH 12-15 NOVEMBRE 2016

S.A.S. le Prince Albert II était à Marrakech du 12 au 15 novembre, pour assister à la COP22 de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Le Souverain était accompagné pour l'occasion de Mme Marie-Pierre Gramaglia, Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, S.E.M. Bernard Fautrier, Vice Président de la Fondation Prince Albert II de Monaco, M. Mustapha Zine, Consul Général Honoraire ainsi que des représentants de la Direction des Affaires Internationales et de la Direction de l'Environnement.

Le 12 Novembre, S.A.S. le Prince a été accueilli par S.A.R. la Princesse Lalla Hasnaa, puis Il a prononcé le discours d'ouverture de la Journée des Océans en présence de Mme Ségolène Royal, Présidente de la COP21. En marge des négociations, le Souverain a souhaité rappeler l'importance de l'action climatique pour préserver les océans.

Le Souverain a ensuite assisté à la course E Prix de Marrakech, accompagné par Mme Catherine Novelli,

Sous Secrétaire d'Etat américaine pour la Croissance Economique, de l'Énergie et de l'Environnement, M. Salah Eddine Mezouar, Ministre des Affaires Étrangères du Maroc et Président de la COP22, S.E.M. Bernard Fautrier, Vice Président de la Fondation Prince Albert II, ainsi que M. Bertrand Piccard.

Le 14 novembre S.A.S. le Prince Albert II a reçu en audience Mme Patricia Espinosa, Secrétaire Exécutif de la CCNUCC. Ils ont abordé ensemble différents sujets comme la nécessité de maintenir la dynamique politique initiée lors de la COP21, seule à même d'assurer une mise en œuvre effective de l'Accord de Paris. Le Souverain a ensuite participé à la conférence « déchets plastiques en milieu marin » organisée au Pavillon de France. A cette occasion, S.A.S. le Prince a signé la déclaration d'intention pour le lancement de la coalition internationale pour réduire les déchets plastiques en mer, que Monaco, la France, le Maroc, le Chili et l'Australie ont déjà rejoint.

Le 15 novembre, S.A.S. le Prince Albert II a été accueilli à la COP22 par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, l'ancien Secrétaire Général des Nations Unies M. Ban Ki-Moon et M. Salah Eddine Mezouar, Président de la COP22. Cette journée était consacrée à l'ouverture du segment de haut niveau. Au cours de la matinée a été célébrée l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris en présence notamment de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, M. François Hollande et M. Ban Ki-Moon. Par la suite, l'ensemble des Chefs d'États et de gouvernement ont été conviés à un déjeuner au Palais royal de Marrakech. L'après-midi était consacrée aux discours nationaux. A cet égard S.A.S. Le Prince Albert II s'est exprimé au nom du Groupe d'Intégrité Environnementale, auquel Monaco appartient, aux côtés du Liechtenstein, du Mexique, de la République de Corée et de la Suisse.

/// L'ASSOCIATION POUR LE FINANCEMENT DURABLE DES AMP DE MÉDITERRANÉE ACCORDE SES PREMIERS FINANCEMENTS À DES AIRES MARINES PROTÉGÉES AU MAGHREB - 28/11/2016

À l'occasion du second Forum des Aires Marines Protégées (AMP) de Méditerranée, organisé à Tanger du 28 novembre au 1^{er} décembre 2016, l'Association pour le Financement Durable des aires marines protégées de Méditerranée (M2PA) annonce, par la voix de son président Xavier Sticker, l'octroi de ses premiers financements en faveur d'aires marines protégées au Maroc et en Tunisie. Ces financements, d'un montant de 60 000 euros, contribueront à couvrir des besoins prioritaires de gestion courante de ces aires marines.

Au Maroc, M2PA accorde 30 000 euros à l'ONG AGIR (« Association de Gestion Intégrée des Ressources »), qui contribue à la gestion durable du Parc National d'Al Hoceima dans le cadre d'un projet participatif, en lien avec le Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification.

En Tunisie, M2PA accorde 30 000 euros à l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral (APAL) et à l'ONG Notre Grand Bleu, qui ont engagé une démarche de cogestion de l'aire marine et côtière protégée des îles Kuriat.

À l'occasion du Forum de Tanger, l'Association pour le financement durable des AMP de Méditerranée tiendra sa 3^{ème} Assemblée Générale. Celle-ci arrêtera notamment pour 2017 un programme d'action qui intensifiera le soutien à des aires marines de Méditerranée en développant le recueil de contributions de la part de donateurs publics, privés et multilatéraux.

/// LA FONDATION PRINCE ALBERT II DE MONACO A SIGNÉ UN ACCORD AVEC LA CAMBRIDGE CONSERVATION INITIATIVE (CCI) - 09/12/2016

Il n'y a jamais eu de période plus cruciale que celle que nous traversons actuellement, en ce qui concerne la menace qui pèse sur notre environnement. Etant donné la dépendance de l'Humanité au milieu naturel, nous avons un besoin urgent d'idées novatrices et d'innovations pour nous aider à protéger notre Planète. Dans ce contexte, S.A.S. le Prince Albert II de Monaco a signé un partenariat avec la Cambridge Conservation Initiative (CCI).

La CCI a pour ambition de créer et de mettre sur pied des solutions destinées à préserver la biodiversité, en favorisant la collaboration entre chercheurs, leaders politiques et enseignants, à travers le monde.

La CCI et la Fondation Prince Albert II de Monaco sont convaincues que c'est en travaillant ensemble qu'ils pourront obtenir un impact plus positif et ciblé sur les questions qui leur tiennent à cœur et travailler en partenariat fournira une plateforme plus puissante pour protéger la biodiversité plutôt que de l'aborder seul.

/// S.A.S. LE PRINCE ALBERT II DE MONACO EN VISITE À QUÉBEC POUR LA SIGNATURE D'UN PARTENARIAT À L'OCCASION DU FORUM DE L'ARCTIC CIRCLE - 13/12/2016

S.A.S. le Prince Albert II de Monaco s'est rendu, le 13 décembre 2016, au Forum « Arctic Circle » de Québec, autour du thème « Le développement durable des régions nordiques : une approche intégrée et partenariale ».

Créé en 2013, l'Arctic Circle vise à faciliter le dialogue entre les décideurs de haut niveau sur des enjeux-clés dans l'Arctique (notamment les changements climatiques et le développement économique et social en milieu nordique), ainsi qu'à augmenter la collaboration dans la prise de décision.

A cette occasion, le Souverain a été reçu par M. Philippe Couillard, Premier Ministre du Québec. À la suite de cette rencontre, une convention-cadre de partenariat entre le Gouvernement du Québec, la Société du Plan Nord et la Fondation Prince Albert II de Monaco a été signée par S.E.M. Bernard Fautrier, Vice-Président de la Fondation, Mme Christine St-Pierre, Ministre des Relations Internationales et de la Francophonie, Mme Diane Vachon, Présidente de la branche canadienne de la Fondation Prince Albert II de Monaco et M. Robert Sauvé, PDG de la Société du Plan Nord. Le Plan Nord a pour but de mettre en valeur le potentiel minier, forestier, énergétique, social, culturel et touristique du territoire québécois situé au nord du 49^e parallèle. Il crée des emplois et de la richesse tant pour les communautés nordiques que pour l'ensemble des Québécois, dans le respect des populations du Nord et de l'environnement. En harmonisant les aspects économiques, sociaux et environnementaux sur lesquels repose le Plan Nord, le Gouvernement du Québec souhaite en faire une référence en matière de développement nordique responsable et durable et un projet rassembleur pour la société québécoise. La Société du Plan Nord est l'organisme responsable de sa mise en œuvre.

« L'Arctique est un enjeu mondial. Son avenir est vital pour l'humanité tout entière, pour les générations actuelles comme pour les générations futures. C'est pourquoi il doit faire l'objet d'un travail collectif global, et se construire dans la recherche de l'intérêt général, de la paix et de la protection de l'environnement », a notamment déclaré le Souverain, lors de l'allocution qu'Il a prononcée.

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL UNE PRIORITÉ

La Principauté de Monaco est une ville état de 2 km² soumise à une forte urbanisation. L'enjeu majeur pour la Principauté en matière de protection de la biodiversité est de concilier le développement économique et démographique avec une gestion concertée, prospective et durable de son territoire. Le Gouvernement mène une action particulièrement volontariste en faveur de la conservation de sa biodiversité marine et terrestre, aux richesses souvent insoupçonnées. Cette politique de gestion du patrimoine naturel en Principauté est mise en œuvre au travers de plusieurs outils : programmes d'inventaires, cartographies, suivis de la faune et de la flore, surveillance des milieux et des pollutions, mesures de protection.

LA BIODIVERSITÉ MARINE

> AIRES MARINES PROTÉGÉES

La politique de gestion durable des ressources marines s'appuie sur la création de deux zones marines

protégées visant à la fois le maintien des écosystèmes et la protection des espèces :

- La Réserve du Larvotto d'une superficie de 33 hectares, créée en 1978, principalement destinée à la conservation et à la valorisation d'un herbier de posidonies, espèce endémique de Méditerranée ;
- La Réserve des Spélugues, dite « tombant à corail », créée en 1986, principalement composée d'espèces emblématiques de la Méditerranée, telles que le corail rouge, les éponges et les mérous.

> SUIVI DES BIOCÉNOSES MARINES

Les inventaires et les cartographies d'espèces et d'habitats sont des outils de connaissance, de sensibilisation, mais également d'aide à la décision pour l'Etat dans la mise en œuvre de sa stratégie de surveillance et de protection de la biodiversité et de sa politique d'aménagement du territoire.

La Direction de l'Environnement met en œuvre un programme d'inventaires de la biodiversité marine

ayant pour objectifs de suivre dans le temps l'évolution des écosystèmes et l'identification d'espèces en tant qu'indicateur biologique. Ces inventaires associés à des cartographies des biocénoses permettent non seulement de connaître la répartition spatio-temporelle des espèces et des différents types d'habitats, mais contribuent aussi à l'évaluation de l'état de santé et de la richesse du patrimoine naturel de la Principauté.

Concernant les inventaires scientifiques du milieu marin, une attention particulière est apportée aux espèces patrimoniales ou protégées (posidonies, grandes nacres, mérous bruns, coraux rouges, gorgones...), aux habitats remarquables (Tombant coralligène, Roches Saint-Martin, Roches Saint-Nicolas...) et aux aires marines protégées (Larvotto et Spélugues).

Les espèces emblématiques (mérou, posidonie et grande nacre) fournissent une indication sur la qualité du milieu. Leur suivi permet d'évaluer la bonne conservation du milieu (limite inférieure de l'herbier de posidonie, croissance de la population des mérous, suivi de la dynamique de population des grandes nacres).





> HERBIER DE POSIDONIES

La posidonie (*Posidonia oceanica*) est une phanérogame marine (plante à fleur) endémique de la Méditerranée, constituant de vastes prairies sous-marines, appelées herbiers, qui se développent depuis la surface de l'eau jusqu'à 40 m de profondeur. Dans la réserve du Larvotto, afin de suivre l'évolution à moyen et long termes de l'herbier de posidonies, le premier balisage de la limite inférieure a été réalisé en 1976. En 2002, la Direction de l'Environnement a procédé à la pose de 48 nouvelles balises permanentes sur toute la limite inférieure de l'herbier de posidonies. Cela représente environ 1 km de longueur, permettant ainsi de suivre l'évolution de l'herbier à long terme. La biodiversité de cette zone est donc suivie depuis quarante ans.

> CORALLIGÈNE

Le coralligène est un véritable paysage marin riche mais fragile. Les gorgones et les coraux, symboles du coralligène, participent à sa construction. En Principauté, ces peuplements coralligènes sont essentiellement trouvés au sein de la Réserve du Tombant des Spélugues, des roches Saint-Martin, des roches Saint-Nicolas et des roches du large. En 2003, l'exploration des roches Saint-Martin situées au large de la grande digue sur des profondeurs de

60 m, a permis d'inventorier des bouquets de grands bryozoaires, des amas d'éponges, de grandes colonies de gorgones ainsi que du corail rouge. Les peuplements de ces roches présentent un parfait état de vitalité, grâce notamment au bénéfice d'un régime d'eau froide et agitée. Parmi les espèces identifiées sur ces roches Saint-Martin, près d'une trentaine sont considérées comme remarquables ou déterminantes par le réseau français des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF mer).

La cartographie des fonds marins de la Principauté, réalisée en 2010, a permis d'identifier de nouvelles zones susceptibles d'abriter des peuplements coralligènes. Ces identifications ont été confirmées par des plongées réalisées par la Direction de l'Environnement et ont permis de découvrir un peuplement coralligène riche, dont le premier recensement de corail noir (*Antipathes* spp) dans les eaux monégasques. Ces roches ont fait l'objet d'une campagne de caractérisation des espèces dans le cadre de l'Accord RAMOGE (Saint-Raphaël - Monaco - Gênes).

> FAUNE ICHTYOLOGIQUE

En 2006, l'inventaire ichtyologique (poissons) a permis d'identifier 224 espèces de poissons dans les eaux monégasques, réparties en 87 familles. Cet

inventaire est complété par des comptages réguliers de la population de mérus bruns, espèce protégée en Principauté. La dernière campagne, réalisée en 2015, a permis de dénombrer 193 individus et fait ressortir une augmentation significative de la population de jeunes mérus (3-4 ans), mesurant environ 30 cm. Ce suivi démontre l'efficacité de la mesure de protection prise en janvier 1993 par le Gouvernement, qui a permis la reconstitution de la population de cette espèce emblématique de nos eaux.

> GRANDES NACRES

La cartographie du peuplement des grandes nacres (*Pinna nobilis*) réalisée par la Direction de l'Environnement, a permis de répertorier plus de 650 individus répartis sur un peu moins de la moitié de la surface de la réserve du Larvotto.

La population réelle est estimée à plus de 1000 individus dans la réserve. Une partie de ces nacres est suivie dans le temps (croissance et mortalité), afin d'apprécier l'état de santé du peuplement à long terme. Ce mollusque, emblématique du milieu marin méditerranéen et espèce protégée, est particulièrement sensible à la pollution. Il constitue une espèce sentinelle, indicateur de la bonne qualité générale des eaux marines.

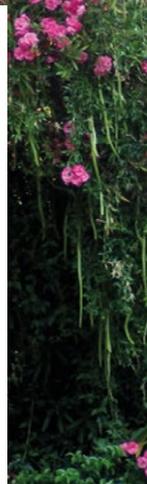
> PROJET RESPIRE

La Principauté de Monaco a intégré le projet RESPIRE (Réseau pour le suivi du recrutement), nouvel outil de suivi de la qualité des ports en matière de biodiversité et d'abondance des jeunes recrues. Ce réseau de surveillance a pour objectif de suivre sur le plan écologique et scientifique l'arrivée des populations de petites larves de poissons en zone littorale. En 2015, plus de 40 habitats artificiels, appelés Biohut®, positionnés sous des pontons, ont été installés dans les ports de Monaco.

L'installation de ces structures vise à développer la fonction de nurseries, habituellement jouée par les petits fonds. Une surveillance scientifique régulière est mise en œuvre selon un protocole précis, trois fois par an.

> QUALITÉ DES EAUX LITTORALES ET LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS

La Direction de l'Environnement assure une surveillance de la qualité physique, chimique et bactériologique des eaux littorales de la Principauté, basée sur des prélèvements et analyses du milieu marin (eau et sédiments), mais également sur la connaissance des activités ou apports naturels et anthropiques susceptibles d'influer sur la qualité du milieu.



Une surveillance de la qualité des eaux de baignade est réalisée de mai à septembre sur chaque zone de baignade du littoral monégasque. Depuis 2007, un dispositif de surveillance sanitaire et environnemental, associé à une gestion préventive du risque lié à la présence de l'algue *Ostreopsis ovata*, a été mis en place dans la zone de baignade du Larvotto.

La Direction de l'Environnement participe au projet européen «M3 Hab», visant à fournir une stratégie méditerranéenne commune pour la surveillance des microalgues benthiques toxiques. L'objectif est de développer des procédures et des protocoles communs rendant le processus plus efficace en termes de temps et de coût, tout en permettant d'accroître les connaissances sur les facteurs environnementaux qui affectent la prolifération d'algues nuisibles.

LA BIODIVERSITÉ TERRESTRE

La biodiversité terrestre de la Principauté s'inscrit dans le secteur biogéographique des Alpes-Maritimes et de la Ligurie, qui constitue l'un des 10 «hot spots» régionaux du Bassin méditerranéen.

En Principauté, sur les sites où l'habitat naturel est préservé (falaises, glaciers et vallons), un recensement de la faune et de la flore a permis de répertorier des espèces

rare. Depuis 2006, les inventaires terrestres réalisés sur la flore sauvage, les insectes, les oiseaux, les reptiles et les papillons, ont révélé une richesse insoupçonnée donnant lieu à plusieurs découvertes remarquables. L'originalité de Monaco, en tant que pays urbain, permettant le maintien et le développement de cette biodiversité, semble tenir à certaines particularités spécifiques :

- la configuration géologique et urbanistique du territoire. Les falaises du Rocher constituent de véritables refuges où peuvent se maintenir et se développer une vie sauvage à l'abri de toute pression anthropique ;
- les «confettis verts» (jardinets, terrasses, murs végétalisés...). Ces espaces de verdure profitent particulièrement à la faune aviaire et aux insectes ;
- les espaces verts, entretenus de façon écoresponsable, représentent des oasis de verdure pour l'avifaune.

> FLORE TERRESTRE

L'inventaire de la flore terrestre indigène du territoire de la Principauté réalisé en 2006, a permis d'identifier 347 espèces et sous-espèces, dont 6 espèces endémiques et 18 espèces à forte valeur patrimoniale. La Nivéole de Nice (*Acis nicaensis*), espèce rare et très menacée,

endémique de la région niçoise, a été localisée sur 4 stations de la Principauté. Cet inventaire a été également l'occasion de dresser la cartographie des secteurs remarquables de la Principauté.

> ENTOMOFAUNE

L'inventaire de l'entomofaune (insectes), a montré des résultats particulièrement intéressants, en dénombant pas moins de 330 espèces de coléoptères (scarabées, coccinelles et charançons) et 101 espèces d'hétéroptères (punaises), avec la découverte de deux nouvelles espèces pour la Science.

En 2014 et 2015, cet inventaire a été complété par une étude de la mésofaune et de la macrofaune des sols des espaces verts aménagés de la Principauté de Monaco. Quatre classes d'Arthropodes ont particulièrement été prospectées : les Collemboles, les Insectes (dont les Coléoptères), les Crustacés Isopodes (cloportes) et les Myriapodes (mille-pattes). Les résultats encourageants témoignent de l'excellente santé des sols.

> AVIFAUNE

L'inventaire ornithologique entrepris en 2010 par la Direction de l'Environnement a permis de comptabiliser 60 espèces d'oiseaux, dont 10 bénéficient d'une

protection au niveau européen et 7 sont considérés comme menacés.

La Principauté dénombre aujourd'hui deux espèces emblématiques nicheuses sur son territoire : le faucon pèlerin et le cormoran huppé. Ces résultats confirment la biodiversité remarquable révélée sur le territoire monégasque dont les falaises du Rocher, avec leur caractère insulaire en milieu maritime, offrent la diversité la plus riche.

> LE CORMORAN HUPPÉ

L'année 2015 a été marquée par la nidification réussie du cormoran huppé de Méditerranée.

Cette espèce, relativement peu courante sur notre littoral, est protégée en Principauté. L'unique colonie connue en France continentale se situe dans les Bouches-du-Rhône, et la nidification d'un couple n'est avérée dans le Var que depuis 2006. Cette découverte constitue la première mention officielle de nidification de l'espèce dans ce secteur du littoral méditerranéen.

Les observations effectuées en avril 2017 ont permis d'identifier 6 jeunes spécimens dans leur nid, ce qui porte à un total de 8 naissances sur les falaises, cette année. La population de cormorans huppés sur ce site continue de croître avec au moins 15 individus dénombrés.



> LE FAUCON PÈLERIN

Après la naissance de 3 faucons pèlerins en 2010, la Direction de l'Environnement a observé en mai 2017 la présence de deux jeunes faucons pèlerins nés dans une excavation des falaises du Rocher. Une nouvelle fois, la reproduction du faucon pèlerin en Principauté témoigne des bonnes conditions réunies pour cette espèce emblématique, protégée et « protégeante » vis-à-vis de certaines espèces envahissantes comme le goéland et le pigeon des villes.

> ABEILLES « SENTINELLES DE L'ENVIRONNEMENT »

Contribuant à la pollinisation de 80% des espèces de plantes à fleur de notre planète, les abeilles jouent un rôle essentiel pour l'environnement. Dans le cadre d'un plan de sensibilisation et de protection de cette espèce menacée, la Principauté a signé en 2010 une convention de partenariat avec l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF), ayant conduit, depuis 2011, à l'implantation de six ruches à Monaco sur le toit du Musée des Timbres et des Monnaies. Par ailleurs, en partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF), un hôtel à insectes pollinisateurs a été installé en 2013 dans les jardins Saint-Martin. Reproduisant les lieux de vie spécifiques à certaines espèces, comme les abeilles sauvages, cette installation permet d'étudier et de suivre la vie de ces insectes butineurs.

Ces programmes sont rendus possibles grâce à l'écogestion des espaces verts et la création de prairies mellifères par la Direction de l'Aménagement Urbain.

> CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES PARCS MERCANTOUR ET ALPI MARITTIME

En 2008, était signée la Convention cadre de partenariat entre le Gouvernement Princier, la Fondation Prince Albert II de Monaco, le Parc national du Mercantour et le Parc Naturel Alpi Maritime. Ces deux parcs constituent un patrimoine naturel exceptionnel. Un des projets concernait la réalisation de l'un des plus ambitieux inventaires généralisés du vivant au monde. Cet inventaire ATBI (All Taxa Biodiversity Inventory) s'est appuyé sur l'accueil et l'encadrement d'équipes internationales de scientifiques, mais aussi de naturalistes locaux. Ainsi, plus de 350 taxonomistes de plus de 10 pays européens ont contribué à cet inventaire, qui offre aux décideurs et aux gestionnaires un état de référence. Il a également permis la découverte d'espèces nouvelles pour la science. Au total, ce ne sont pas moins de 12 000 espèces qui ont pu être identifiées sur un territoire d'une superficie de près de 2 500 km², considéré comme point chaud de la biodiversité. En 2015, le Gouvernement Princier et la Fondation Prince Albert II de Monaco ont signé une nouvelle Convention cadre de partenariat

pour la période 2015-2018. Cette Convention cadre a pour objectifs d'identifier de nouveaux projets, et de poursuivre le soutien des projets initiés.

> LA CONVENTION DE WASHINGTON (CITES)

La CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) a pour objet de protéger les espèces sauvages d'une surexploitation commerciale, responsable en partie du déclin de la biodiversité mondiale. Signée le 3 mars 1973 à Washington, la CITES est entrée en vigueur au niveau international le 1^{er} juillet 1975. La Principauté de Monaco a adhéré à la CITES le 19 avril 1978. L'application de la CITES à Monaco est réalisée par : un organe de gestion chargé des rapports avec le Secrétariat CITES (Direction des Affaires Internationales), un organe de gestion chargé de la délivrance des permis et des contrôles (Direction de l'Environnement), une autorité scientifique qui donne son avis sur les effets du commerce sur les espèces (Direction de l'Environnement).

Depuis novembre 2014, une télé-procédure a été mise en place sur le site du Gouvernement, afin de faciliter les demandes de documents CITES pour les particuliers, comme pour les professionnels. Un livret explicatif est également à disposition en téléchargement sur le site du Gouvernement. (<http://www.gouv.mc/Action-Gouvernementale/L-Environnement/Publications/Brochure-sur-la-CITES>).

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE PLAN ÉNERGIE CLIMAT

Les connaissances scientifiques actuelles ont confirmé que le réchauffement du climat est sans équivoque, et que les changements observés sont sans précédent depuis des décennies. Le 5^{ème} Rapport du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat (GIEC) confirme que les activités humaines sont la principale cause du réchauffement observé. Consciente de ces enjeux, la Principauté de Monaco s'est engagée à mettre en œuvre une politique énergétique et climatique ambitieuse.

Le Gouvernement Princier conduit un Plan Energie Climat qui vise à :

- lutter contre le changement climatique ;
- adapter et réduire la vulnérabilité de notre territoire aux changements climatiques.

Les secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre (GES) de la Principauté concernent ceux des transports, du chauffage des bâtiments et de la gestion des déchets. Dans ce contexte, réussir la transition vers une énergie décarbonée, et poursuivre la réduction des consommations énergétiques, représentent les

principaux enjeux pour contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique, et à renforcer notre indépendance énergétique et nos différentes sources d'approvisionnement.

Cette nouvelle croissance qu'il faut construire est au cœur du développement durable ; elle nécessite l'engagement de l'ensemble de la communauté, des entreprises, de la société civile et des organisations non gouvernementales pour repenser nos modes de vie, de déplacement, de production ou de consommation.

// L'ENGAGEMENT INTERNATIONAL

La prise de conscience internationale des risques liés aux changements climatiques s'est traduite dès 1992, par l'adoption de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), lors du Sommet de la Terre qui s'est tenu à Rio de Janeiro. Monaco a adhéré dès 1992 à la CCNUCC, et en 1997 la Principauté a été officiellement portée au nombre des pays figurant à l'Annexe I de cette Convention.

> LE PROTOCOLE DE KYOTO

En 2006, Monaco a ratifié le Protocole de Kyoto, et s'est engagé à réduire ses émissions de GES de 8% (par rapport à 1990) pour la première période d'engagement de 2008 à 2012. Au terme de cette première période d'engagement, la Principauté a réduit ses émissions de 13,2% en 2012, dépassant ainsi ce premier objectif.

En 2013, Monaco a été le premier pays de l'Annexe I à déposer ses instruments d'acceptation de la seconde période du Protocole de Kyoto, et s'est engagé à réduire ses émissions de 30% en 2020.

> L'ACCORD DE PARIS

En décembre 2015, l'Accord de Paris, qui est intervenu lors de la COP21 de la CCNUCC, constitue un tournant dans la lutte pour le changement climatique. Cet Accord universel engage pour la première fois tous les pays signataires à mettre en œuvre des politiques de lutte contre le changement climatique, pour maintenir le réchauffement global en dessous de 2°C (et si possible à 1,5°C), mais également à prendre des mesures d'adaptation aux changements climatiques.

Chaque pays a été amené à présenter une contribution nationale pour lutter contre le réchauffement climatique causé par les activités humaines. Monaco a renforcé

ses engagements, en fixant un objectif de 50% de réduction de ses émissions de GES à l'horizon 2030. Il s'agit d'un objectif ambitieux, qui place la Principauté sur la trajectoire de l'objectif fixé par S.A.S. le Prince Souverain d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

// LA MISSION POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

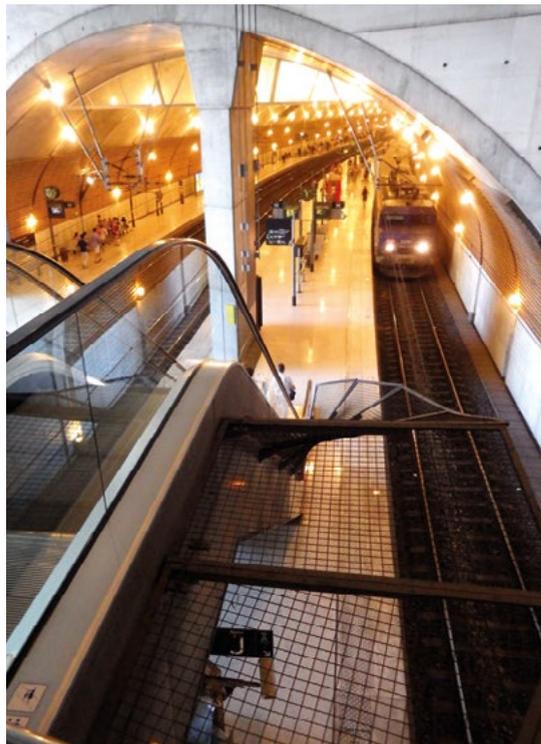
Afin d'amplifier sa capacité d'intervention en vue d'atteindre les objectifs de réduction des GES, le Gouvernement Princier a créé en 2016 la Mission pour la transition énergétique.

Elle gère le Fonds Vert National, dont l'objectif est de donner à la Principauté les moyens financiers d'une action de long terme pour réussir sa transition énergétique.

La réalisation du Livre Blanc de la transition énergétique de la Principauté de Monaco est la première étape de la mobilisation de la communauté monégasque.

// LE PLAN ENERGIE CLIMAT

Le Plan Énergie Climat de la Principauté de Monaco est un plan d'actions dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire à ces changements. L'objectif est de construire un



territoire résilient, robuste et adapté, au bénéfice de sa population et de ses activités.

Inscrire le territoire dans une vision de développement durable au regard du changement climatique nécessite d'agir sur l'ensemble des secteurs d'activités, et implique l'engagement de l'ensemble de la communauté monégasque.

> LES OBJECTIFS DU PLAN ÉNERGIE CLIMAT

Les objectifs fixés à l'échéance 2020 sont les suivants :

- réduire de 30% les émissions directes de GES (par rapport à 1990), et de 50% en 2030 ;
- diminuer de 20% la consommation unitaire d'énergie dans les bâtiments (par rapport à 2007) ;
- porter à 20% la part d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie ;
- maintenir une consommation électrique de pointe stable (par rapport à 2006).

> MISE EN ŒUVRE DU PLAN ÉNERGIE CLIMAT

Les politiques et mesures mises en œuvre pour l'atteinte des objectifs du plan Energie Climat portent sur cinq grands axes :

- l'énergie ;
- le bâtiment ;
- les transports ;
- les déchets ;
- la communication et sensibilisation.

En 2012, le Gouvernement s'est engagé dans un programme de labellisation de son Plan Energie Climat au travers de l'European Energy Award (EEA).

Ce label récompense les territoires engagés dans une politique énergétique et climatique ambitieuse, et constitue un processus de management de qualité de leur Plan Énergie Climat.

En novembre 2014, la certification «European Energy Award» a été remise pour 4 ans à la Principauté. Le plan d'actions établi pour les quatre prochaines années (2014-2018) vise à consolider les démarches déjà entreprises pour atteindre les objectifs fixés.

LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

Monaco tient à jour un inventaire annuel national des émissions de GES. Les émissions sont calculées selon une méthodologie établie par les experts du Groupement Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), puis font l'objet d'un audit,

avant d'être intégrées à la comptabilité mondiale des émissions de GES auprès de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto.

Environ 90% des émissions de GES de la Principauté ont pour origine l'utilisation de l'énergie dans les secteurs des déchets, du transport routier ou du chauffage des bâtiments. Les émissions restantes concernent essentiellement l'utilisation des gaz fluorés pour la climatisation des bâtiments et des véhicules, ainsi que pour le froid commercial et industriel.

Le plan d'actions mené par le Gouvernement prend en compte ce profil d'émissions, afin de définir les priorités de mise en œuvre des actions vers les secteurs d'émissions les plus importants.

> LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Depuis 1982, la Principauté traite ses déchets au sein d'une usine de valorisation énergétique, qui produit de la chaleur, du froid et de l'électricité. La réduction des émissions de l'usine de valorisation, et plus largement la gestion des déchets, constitue un axe prioritaire de la politique du Gouvernement en matière de réduction des émissions de GES.

Depuis 2008, la prévention de la production de déchets et l'intensification des collectes sélectives ont permis de contenir les quantités de déchets incinérés.

Ces actions sont en voie de renforcement, avec pour objectifs la diminution progressive des quantités à traiter, ainsi que la diminution de la part de carbone fossile provenant principalement des plastiques. Des actions mises en œuvre, telles que l'interdiction des sacs plastiques à usage unique en 2016 et l'amélioration du tri, notamment des emballages ménagers, doivent contribuer à l'atteinte des objectifs globaux de réduction des émissions de GES.

L'usine actuelle arrivant en fin de vie sera remplacée par une unité de valorisation plus performante. Le choix du procédé fait l'objet de réflexions pour déterminer la meilleure technologie disponible permettant de satisfaire les contraintes techniques et environnementales.

> LE TRANSPORT ET LES MOBILITÉS

Les mesures prises en matière de transport sont structurées autour d'un Plan de Déplacement Urbain (PDU), d'un schéma directeur d'infrastructures, d'une gestion active du trafic routier (Centre de Gestion Intégrée de la Mobilité) et de la logistique des marchandises (parc d'activité logistique et centre de distribution urbain) mettant en perspective la mobilité de demain.

La gestion prospective de cette mobilité est accompagnée d'une politique incitative, qui a pour objectif de reporter les déplacements par véhicules



individuels vers les modes alternatifs (transfert modal, développement des transports en commun...) et les modes doux (liaisons mécaniques motorisées, cheminement piétonnier, vélos...).

Ces mesures sont accompagnées d'un soutien important au développement des véhicules électriques et hybrides : subvention à l'achat, recharge gratuite, tarification préférentielle (parking et immatriculation).

> LE SECTEUR DU BÂTIMENT

Les émissions liées à la consommation de fioul et de gaz constituent le troisième poste d'émission majeur de la Principauté de Monaco. Dès 2003, l'interdiction du fioul dans toutes les constructions neuves a permis d'accélérer une transition vers des énergies moins émettrices en carbone. Cette réduction de l'utilisation d'énergies fossiles dans les bâtiments doit s'accompagner nécessairement de mesures d'efficacité énergétique.

LA MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE ET LE DÉVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS ÉNERGÉTIQUES LOCALES

Les démarches de maîtrise de la demande en énergie et de développement des productions énergétiques locales dans les constructions neuves ou dans le bâti

ancien contribuent à la réduction des émissions de GES de ce secteur (certifications environnementales, réglementation thermique, incitation au développement des énergies renouvelables...).

> MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE DES BÂTIMENTS PUBLICS

Les enjeux de la maîtrise de la demande en énergie du patrimoine immobilier de l'Etat sont particulièrement importants, lorsque l'on sait que celui-ci comporte plus de 250 bâtiments ou locaux, pour une surface de près de 1 million de m², dont plus de la moitié est constituée de surfaces de parkings.

La démarche de gestion et de suivi énergétique mise en œuvre par le Service de Maintenance des Bâtiments Publics permet de centraliser les informations relatives à la consommation énergétique des bâtiments, et d'effectuer à distance des actions correctives. Ce dispositif, dont le déploiement sera généralisé en 2017 à tous les bâtiments publics, a déjà permis de réduire de 31% les consommations énergétiques.

Une consommation électrique responsable

Le Gouvernement s'est engagé dans une démarche de consommation électrique responsable, depuis 2015, en choisissant pour l'ensemble de ses contrats une

production d'électricité issue de sources d'énergies d'origine renouvelable.

A l'échelle du territoire, 38,4% de l'électricité achetée en 2016 en Principauté de Monaco est garantie d'origine renouvelable.

Un marché de performance énergétique

Pour permettre la rénovation énergétique des bâtiments publics, le Gouvernement a entrepris de mettre en œuvre, en partenariat avec l'Agence de l'Énergie de Berlin, un marché de performance énergétique (MPE). Ce MPE consiste, pour le propriétaire d'un bâtiment ou d'un parc de bâtiments, à confier à une société de services énergétiques le soin de procéder à l'amélioration des performances énergétiques du bâtiment et à les financer. La société rembourse son investissement à partir des économies générées par la réduction de la facture énergétique. Ces économies d'énergie sont garanties et, si les objectifs ne sont pas atteints, la société en assume les conséquences financières.

La rénovation énergétique de quatre bâtiments publics est intégralement autofinancée sur la durée du marché (12 ans), avec un objectif contractuel d'économie d'énergie de 27%.

L'amélioration de l'efficacité énergétique a été de 25% pour la première année de mesure de la performance (2014), et de 27% pour l'année 2015 et 2016.

De nouveaux bâtiments à haute performance énergétique.

Depuis 2007, le Gouvernement réalise les travaux de construction de bâtiments neufs ou de rénovation importante suivant une démarche de haute qualité environnementale (HQE). Certain bâtiments, en plus de répondre à la réglementation thermique, font l'objet d'objectifs de performance énergétique renforcée pour obtenir la certification très haute performance énergétique (THPE).

Afin de garantir l'intégrité énergétique de son patrimoine et de renforcer la production énergétique locale, le Gouvernement tend aussi à systématiser les installations solaires thermiques et photovoltaïques. Ces installations sont déployées sur ses opérations de construction et de rénovation de bâtiments et d'infrastructures publiques.

Des actions pour le territoire et une mobilisation de la communauté.

Pour atteindre les objectifs fixés par le Plan Énergie Climat, le Gouvernement met en œuvre des mesures permettant d'agir à l'échelle du territoire sur la maîtrise des consommations énergétiques.

Une distribution d'énergie responsable

Lors de la reconduction de la concession de distribution de l'énergie en 2009, une contribution à



la politique de développement durable a été inscrite au sein du nouveau contrat de concession avec la Société Monégasque de l'Électricité et du Gaz (SMEG) et comporte notamment :

- la mise en œuvre de services spécifiques de développement durable, tels que les garanties d'origine renouvelable de l'électricité distribuée, la compensation des émissions, ou des diagnostics énergétiques ;
- la construction d'une base de données des consommations et des usages, appelée « DATA + », dont l'objectif est d'améliorer la connaissance des énergies consommées ;
- le déploiement de compteurs communicants « Nexio » pour permettre au concessionnaire d'améliorer la connaissance des consommations et aux usagers de maîtriser leurs dépenses énergétiques ;
- enfin, la création d'un fonds de développement durable, abondé par la vente d'énergie, dont l'objectif est de financer des actions de maîtrise de la demande en énergie et de développement des énergies renouvelables.

Des résultats positifs et un engagement de la communauté

La réglementation thermique fixe un cadre général dans le secteur du bâtiment, qui impose à toute

construction neuve ou rénovation lourde des performances thermiques strictes. En outre, les travaux de rénovation énergétique bénéficient des taux de TVA réduits à 5,5% ou à 10% selon les cas.

Les effets des différentes mesures entreprises sont observés : la consommation de fuel est en forte baisse, les augmentations des ventes de gaz restent contenues, et depuis 2006, la consommation électrique totale ainsi que la consommation de pointe se sont stabilisées.

L'engagement de la communauté se mesure également par le taux de souscription à l'offre des garanties renouvelables de fourniture d'électricité, qui représente en 2016 38,4% de la consommation totale de la Principauté.

31,25% des émissions de GES liées à la consommation du gaz naturel font également l'objet d'une compensation volontaire dans le cadre du programme « Monaco Carbon Offsetting », mis en place par la Fondation Prince Albert II de Monaco.

> UNE PRODUCTION LOCALE D'ÉNERGIE

La production d'énergie sur le territoire est assurée par la valorisation énergétique des déchets grâce à l'Usine d'Incinération des Résidus Urbains et Industriels (UIRUI), par les différents systèmes de conversion d'énergie solaire (thermique et photovoltaïque) et par

des pompes à chaleur (PAC) qui puisent l'énergie de chauffage et de climatisation dans l'environnement et en particulier à Monaco, dans l'eau de mer.

La valorisation énergétique des déchets

L'énergie produite par la combustion des déchets au sein de l'usine de traitement est valorisée sous forme :

- d'énergie électrique, utilisée pour la propre consommation de l'UIRUI et pour alimenter le réseau électrique urbain ;
- de vapeur d'eau, pour alimenter une usine de production de chaud et de froid, permettant le chauffage et la climatisation de la majorité des immeubles du quartier de Fontvieille.

L'usine de production de chaud et de froid de Fontvieille a vu sa capacité de production renforcée en 2012 par l'adjonction de pompes à chaleur sur eau de mer, ce qui permet d'envisager l'extension vers le nouvel hôpital.

Les pompes à chaleur sur eau de mer

En utilisant l'énergie puisée dans l'environnement, les pompes à chaleur sont des dispositifs de production et d'efficacité énergétique. La particularité du territoire de la Principauté est de disposer à proximité des bâtiments d'une eau de mer tempérée toute l'année, permettant ainsi d'accroître significativement l'efficacité énergétique

des systèmes de production d'énergie. Bénéficiant de cette situation, la Principauté a pu développer dès 1963 ces dispositifs ; aujourd'hui, plus de 70 pompes à chaleur produisent environ 17% de l'énergie consommée à Monaco.

L'énergie solaire thermique et photovoltaïque

La principale source de développement des énergies renouvelables est l'énergie solaire. Depuis 2008, le Gouvernement subventionnait les systèmes de production thermique à partir de l'énergie solaire (panneaux solaires thermiques), en remplacement de chaudières fioul et/ou en complément de chaudières gaz ou bois. En 2012, cette aide a été étendue à l'installation de tout système de production solaire thermique.

Cette mesure incitative s'élève à 30% de l'installation, plafonnée à 30 000 €. Le développement des installations photovoltaïques est aujourd'hui la priorité du Gouvernement en matière de développement des énergies renouvelables. Afin de favoriser leur développement, le Gouvernement a mis en œuvre depuis 2014, une mesure financière incitative pour la production d'énergie photovoltaïque.

Cette mesure incitative est garantie pour 15 ans, et peut être accordée à tout propriétaire d'installation en projet ou existante, dont la puissance installée est supérieure ou égale à 3 kW crête.



/// L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Par la mise en œuvre du Plan Energie Climat, Monaco est engagé dans la définition d'une stratégie d'adaptation au changement climatique. Les objectifs visés par cette stratégie d'anticipation sont multiples : prévenir les impacts potentiels, limiter leur coût, et tirer parti des opportunités locales.

Une analyse fine des projections climatiques réalisées à l'échelle mondiale puis régionale, a permis de dresser un premier constat de l'exposition de la Principauté au changement climatique. Ces projections estiment qu'une élévation des températures de +1,4 à +2,5°C à un horizon proche, ainsi qu'une élévation jusqu'à +4,1°C à la fin du siècle peuvent être attendues à Monaco.

Ce réchauffement pourrait se traduire par une augmentation des périodes de canicules et de vagues de fortes chaleurs, mais aussi par une diminution des risques de froid et de gel en hiver.

L'impact sur les précipitations concernerait des modifications du régime des pluies. Avec un territoire exclusivement côtier, l'élévation du niveau de la mer est également un paramètre essentiel dans la prise en compte de la vulnérabilité du territoire.

Les mesures effectuées à Monaco entre 1999 et 2014 ont montré une accélération de l'élévation des eaux deux fois supérieure à celle observée depuis 1900. D'ici la fin du siècle, l'élévation du niveau de la mer pourrait atteindre jusqu'à 80 cm.

> ANALYSE DES VULNÉRABILITÉS ET PLAN D'ADAPTATION

La réalisation d'un diagnostic de la vulnérabilité au changement climatique pour Monaco a permis de recenser les impacts et les effets locaux des modifications du climat pour les domaines suivants : les risques naturels, l'eau et l'énergie, les infrastructures de transport et les services urbains, l'aménagement et le cadre bâti, les activités économiques, la santé et la biodiversité.

Pour chacun des enjeux liés aux évolutions climatiques, un plan d'adaptation, intégré au plan d'action climat, a défini des objectifs stratégiques et opérationnels : sensibilisation, formation, amélioration des connaissances, intégration des effets du changement climatique dans le plan de prévention des risques, réflexion sur les phénomènes thermiques du territoire tels que les îlots de chaleur...

/// LA COOPÉRATION ET LES PARTENARIATS

> PARTENARIAT AVEC LE COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES (CEA)

Le CEA et Monaco collaborent depuis 2007 dans le cadre du pôle de compétitivité Capenergie, pour développer une politique énergétique locale dynamique visant à promouvoir des solutions énergétiques ne produisant pas de GES.

Cette coopération s'est renforcée en novembre 2013 par la signature d'un Accord-cadre de coopération dans le domaine des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et de la mobilité durable.

Cet Accord a déjà donné lieu à deux contrats de coopération, le premier en matière d'optimisation des réseaux chaud et froid, et le second concernant l'optimisation du traitement des déchets et la valorisation du CO₂.

> ACCORD DE COOPÉRATION AVEC EDF EN MATIÈRE D'ÉNERGIE.

Un Accord-cadre de coopération a été signé avec Électricité De France (EDF) pour une « stratégie énergétique » dans le but d'établir des coopérations

visant à répondre aux enjeux liés à la sécurité d'approvisionnement, la compétitivité du territoire et aux objectifs de développement durable.

Cet accord couvre cinq domaines : l'approvisionnement en électricité, l'environnement et la biodiversité, des solutions énergétiques performantes, des énergies renouvelables au service de la sécurisation électrique, et la ville du futur.

EDF, par l'intermédiaire de sa filiale SODETREL, avait déjà conclu un partenariat avec Monaco dans le cadre de la mise en œuvre du service d'autopartage « Mobee ».



LA VILLE DURABLE

La Principauté compte en 2016 environ 52 000 salariés et 37 000 résidents, qui chaque jour peuvent être amenés à se déplacer sur un territoire de 2 km². Ces différentes populations totalisent près de 386 000 déplacements quotidiens, tous modes confondus (véhicules lourds, poids lourds, bus, deux-roues et marche piétonnière) et tous motifs confondus (travail, loisirs...).

Le Gouvernement Princier développe une politique de ville durable s'attachant à la préservation, voire au renforcement d'une qualité de vie reconnue et appréciée. Cette politique s'articule autour de la gestion de la mobilité, la gestion des déchets et des eaux usées, la gestion des espaces verts, la gestion des pollutions et des risques.

MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS

La politique du Gouvernement en matière de mobilité a pour objectifs de réduire les impacts négatifs de la circulation (trafic, qualité de l'air, nuisances sonores...)

mais également de favoriser les modes de déplacements alternatifs.

> DÉVELOPPER LES TRANSPORTS EN COMMUN

Favoriser l'utilisation des transports en commun pour les déplacements intra-muros est un axe central de cette politique de mobilité. La Compagnie des Autobus de Monaco (CAM) a vu ses services améliorés par une meilleure information des usagers, grâce à la localisation GPS des bus et une information en temps réel, une augmentation de la fréquence de passage des bus, des tarifs incitatifs, et la mise en service d'un bus de nuit le vendredi et le samedi.

Depuis la rentrée scolaire 2014/2015, afin d'encourager les enfants et adolescents à utiliser les transports en commun pour se déplacer en ville, les scolaires de la Principauté bénéficient d'une carte de bus annuelle gratuite (seuls les frais de dossiers, de 10 Euros, sont à régler).

> FAVORISER LES TRANSPORTS EN COMMUN/INTERURBAINS

La Principauté est desservie par le réseau départemental des autobus Rapides Côte d'Azur, qui assure une liaison régulière entre l'aéroport, Nice, Monaco et Menton. Le développement de ces liaisons interurbaines a vu la mise en service de la ligne 101 entre Eze-sur-Mer, Monaco et Roquebrune-Cap-Martin aux heures de pointe du matin et de fin d'après-midi.

L'Etat favorise également l'intermodalité Train/bus, entre le réseau de bus de la CAM, la SNCF, les communes limitrophes et les lignes de bus départementales.

L'interopérabilité entre le TER (Transport Express Régional) et la CAM propose un tarif combiné (abonnement mensuel « tout public »), avec un tarif préférentiel pour les jeunes (-26 ans) qui se déplacent à la fois sur le réseau ferroviaire TER et les bus de la CAM.

L'intermodalité est également développée grâce à la « Carte Azur », qui permet une libre-circulation sur les réseaux de bus de la Principauté de Monaco et ceux du Département des Alpes-Maritimes.

> COVOITURAGE

Le Gouvernement favorise les initiatives contribuant à une meilleure maîtrise des déplacements telles que le

covoiturage. Créé en 2006, le service de covoiturage « monacovoiturage.mc » compte plus de 1 200 inscrits. Au plan économique, le covoiturage permet, par le biais des tarifs spéciaux d'abonnements aux parkings et par le partage des frais de déplacements (carburant et abonnement autoroute), de réduire de façon très substantielle les coûts de déplacements.

> MOBILITÉ DOUCE

Dans le cadre d'une mobilité apaisée, les modes de déplacement doux (marche à pied et vélo) sont encouragés. Ainsi, Monaco compte plus de 70 liaisons par ascenseurs, 35 escaliers mécanisés, et 8 tapis roulants. Afin de mieux se déplacer dans la ville, le guide « Monaco Malin » intègre ces liaisons mécaniques, ainsi que l'ensemble des modes alternatifs à la voiture (les arrêts de bus, les parkings proposant aux abonnés et aux résidents des prêts gratuits de vélos électriques), la piste cyclable et les ascenseurs pouvant accueillir des vélos (en les poussant).

> PROMOTION DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES

Le Gouvernement mène une politique engagée en faveur des véhicules propres ou peu polluants grâce à un dispositif de subvention pour :



- les véhicules électriques ;
- les véhicules hybrides rechargeables ;
- les véhicules hybrides essence émettant moins de 110g de CO₂ par kilomètre (les véhicules hybrides diesel ne bénéficiant pas de cette aide).

Le montant de la subvention pour les véhicules électriques s'élève à 30% du prix d'achat T.T.C., plafonné à 9 000 Euros pour les 4 roues et à 3 000 Euros pour les 2 roues.

La réglementation impose également à certains véhicules, tels que les taxis, des émissions inférieures à 190 g de CO₂ par km. Le Service des Parkings Publics met gracieusement à la disposition des utilisateurs de véhicules électriques plus de 500 prises de recharge, et offre des réductions sur ses abonnements. Les véhicules électriques sont également exemptés d'estampille, et bénéficient de la gratuité du stationnement en surface.

En 2016, le nombre de véhicules électriques et hybrides immatriculés en Principauté représente 3,2% du parc. Ce nombre est également en constante augmentation au sein de l'Administration et représente 35% de la flotte.

Un partenariat conclu entre la Métropole Nice Côte d'Azur et Monaco permet aussi aux utilisateurs des véhicules électriques, abonnés auprès des Parkings Publics de la Principauté, de recharger gratuitement

leur(s) véhicule(s) sur les bornes du système AutoBleue installées à Nice sous réserve de leur inscription sur le site Auto-Bleue (www.auto-bleue.org).

Par ailleurs, la CAM et le Gouvernement ont développé un service de vélos à assistance électrique qui comptera 17 stations en 2017 dans les différents quartiers de Monaco. La CAM s'est également équipée, depuis juillet 2011, de bus hybrides, en plus de son parc actuel fonctionnant entièrement avec du diester. Depuis 2016, 11 bus hybrides, nouvelle génération, composent ce parc.

> SYSTÈME D'AUTO-PARTAGE

En juillet 2014, a eu lieu le lancement officiel de «MOBEE», un service d'auto-partage de véhicules électriques. Ce dispositif mis en œuvre par le Gouvernement et par Sodetrel (filiale d'EDF), est doté d'une flotte de 25 Renault TWIZY. Afin de faciliter l'utilisation de ce service, une application smartphone permet de géolocaliser et réserver le véhicule le plus proche. Ce dispositif se distingue par son système de «freefloating» ou «boucle ouverte», qui permet à l'utilisateur de restituer le véhicule n'importe où en Principauté, sans être obligé de le ramener à un emplacement spécifique.

Les abonnés peuvent ainsi stationner gratuitement et déposer leur TWIZY en surface, sur les emplacements 2 et 4 roues, ou dans les parkings publics partenaires.

/ GESTION DES DÉCHETS

La politique de gestion des déchets en Principauté a pour objectifs de limiter leur production, d'optimiser leur collecte, leur traitement et leur élimination, notamment par leur valorisation matière. L'action du Gouvernement porte ainsi sur l'intensification de la collecte sélective et le développement de campagnes de sensibilisation de la population au tri.

L'actualisation, en 2017, du plan d'élimination des déchets a pour objectifs de mettre en cohérence et de coordonner l'ensemble des actions permettant d'assurer une gestion économiquement et écologiquement rationnelle des déchets produits sur le territoire à horizon 2030.

/ GESTION DE L'EAU

> GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

La politique de la Principauté en matière de gestion de l'eau répond à des objectifs d'efficacité environnementale liés à la préservation des ressources et au traitement des eaux usées. La rationalisation et la diminution des consommations d'eau restent parmi les enjeux majeurs dans le cadre d'une gestion durable de la ressource en eau. Ces dernières années, la prise de conscience par les ménages, les acteurs privés et publics de la Principauté,

a entraîné une baisse sensible de la consommation d'eau à Monaco. Depuis une dizaine d'années, grâce aux actions menées par l'Etat, le secteur privé et les particuliers, les consommations d'eau potable diminuent en moyenne de 1% par an. L'eau consommée en Principauté provient pour l'essentiel de la France (vallée de la Vésudie et de la Roya). La Principauté de Monaco utilise également ses ressources locales (sources Alice, Marie, Testimonio, Fontdivina et Ingram) qui alimentent selon les années entre 30 et 50% du réseau public d'eau potable.

> TRAITEMENT DES EAUX RÉSIDUAIRES

La totalité des eaux usées de la Principauté, de Beausoleil et une bonne partie de celles des communes de Cap-d'Ail et de La Turbie sont collectées et traitées. Le traitement des eaux résiduaires est séparé en deux sites distincts :

- une usine de pré-traitement des eaux résiduaires (UPTER) souterraine, localisée sous le Rocher de Monaco, qui assure le pré-traitement physique des eaux : dégrillage, tamisage, dessablage et déshuilage ;
- une usine de traitement des eaux résiduaires (UTER), en sous-sol d'un immeuble industriel de Fontvieille, qui assure le traitement primaire et secondaire des eaux. Sa conception a été réalisée suivant des impératifs de performance, de compacité et d'absence de nuisances.



Les actions du Gouvernement portent sur l'optimisation du réseau de collecte des eaux résiduaires et leur traitement afin de limiter les pollutions sur le milieu naturel et les impacts sanitaires pour l'homme.

// GESTION DES ESPACES VERTS

Les espaces verts sont gérés de façon écoresponsable, avec la mise en œuvre de la lutte biologique, l'emploi de fertilisants biologiques, et l'abandon de l'utilisation de tous produits chimiques. Il s'agit également de gérer les consommations d'eau par l'optimisation des installations et matériels hydrauliques, avec la rénovation des anciens réseaux, l'utilisation de matériels plus économes en eau, et l'implantation de végétaux méditerranéens, moins gourmands en eau.

Grâce à ces méthodes de gestion innovantes et rigoureuses, mises en place par la Direction de l'Aménagement Urbain, trois sites du secteur du Larvotto et la Roseraie Princesse Grace ont obtenu le label Espace Vert Ecologique (EVE). Cette distinction internationale constitue une véritable reconnaissance de la politique de gestion des jardins publics mise en œuvre depuis plusieurs années.

// GESTION DES POLLUTIONS ET DES RISQUES

La surveillance permanente de la qualité des milieux est assurée par la Direction de l'Environnement tout au long de l'année, au travers des réseaux de surveillance de la qualité de l'air, de l'eau et des nuisances sonores, afin de répondre à deux enjeux prioritaires : lutter contre les pollutions et améliorer le cadre de vie de la Principauté.

Sur un territoire d'une superficie d'environ 2 km², la Principauté de Monaco dispose d'un réseau de surveillance des différents paramètres mesurés qui peut être qualifié de dense, lui permettant d'avoir une bonne représentativité des variations d'un milieu urbain.

Ce réseau de surveillance des milieux est complété par un réseau de surveillance des risques naturels, dont l'enjeu consiste à assurer à la Principauté une information locale fiable, en restant connectée avec les données et les alertes définies par les réseaux de surveillance de la région voisine.

Le réseau de surveillance des risques est composé :

- d'un système de capteurs sismiques ;
- d'un marégraphe, en coopération avec le Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM) ;



- d'un système de détection de la radioactivité ambiante ;
- d'un réseau de 3 stations de surveillance météorologique permettant de recueillir les données de températures, de précipitations, de vents, d'hygrométries et du rayonnement solaire.

Chaque année, le Focus météorologie et climat publié par l'IMSEE propose à partir des données de température, de pluviométrie et du nombre de jours de pluie, une analyse des valeurs moyennes relevées annuellement par rapport aux normales climatiques calculées sur la période 1981-2010. Ces données sont enregistrées par la station météorologique du Jardin Exotique, et traitées conjointement par la Direction de l'Environnement et l'Institut Monégasque de la Statistique et des Études Économiques.

> QUALITÉ DE L'AIR

En Principauté, la surveillance de la qualité de l'air a été mise en place dès 1991. Elle est assurée par un réseau automatisé de 5 stations (quai Antoine 1^{er}, rue Grimaldi, place des Moulins, Fontvieille et boulevard Charles III). Ce réseau fournit des mesures en continu, et permet l'élaboration des alertes en cas de pics de pollution, et le suivi à long terme de l'évolution de la qualité de l'air.

Les polluants visés sont : le dioxyde d'azote, les particules fines et les particules en suspension, le plomb, le dioxyde de soufre, l'ozone, le monoxyde de carbone et le benzène. Les valeurs relevées sont comparées aux valeurs limites fixées par les directives européennes.

En Principauté, l'évolution annuelle de la qualité de l'air montre une amélioration continue des valeurs relevées par le réseau de surveillance. Cette situation favorable s'explique pour beaucoup par la politique de mobilité de la Principauté : un parc automobile récent et donc moins polluant, un nombre de véhicules électriques ou hybrides croissants, un réseau de transports urbains efficace, une vitesse automobile limitée à 50 km/h en ville, et une activité industrielle peu polluante.

> PARTENARIAT ENTRE LE GOUVERNEMENT ET AIR PACA

La Principauté a signé en décembre 2015 un Accord cadre de coopération avec Air PACA relatif à la qualité de l'air et au climat. Ce partenariat porte principalement sur :

- l'évolution de la surveillance de la qualité de l'air ;
- la maintenance des réseaux ;
- la surveillance de la qualité de l'air intérieur ;
- le développement d'un inventaire des émissions de gaz à effet de serre ;



- la modélisation et la prévision de la qualité de l'air ;
- la sensibilisation à l'environnement atmosphérique.

> LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES

Les principales sources de nuisances sonores en Principauté sont les chantiers, les transports routiers, l'héliport, les bruits liés aux établissements de nuit, et les bruits de voisinage.

L'action du Gouvernement porte sur deux aspects : la surveillance des pollutions sonores et la lutte contre les nuisances de chantier.

Le réseau de mesure et de surveillance des nuisances sonores est assuré par 3 stations fixes de mesures en continu du bruit (Fontvieille, héliport et rue Grimaldi), et 2 stations mobiles multi-capteurs (météo-bruit) placées dans des « zones à enjeux ».

La Direction de l'Environnement met en place un observatoire du bruit, en partenariat avec l'association « ACOUCITE », pôle de compétence en matière d'environnement sonore urbain. Cet observatoire a pour objectif de permettre d'évaluer les actions à entreprendre, de faciliter l'intégration de la problématique du bruit dans de multiples domaines (plan de circulation, aménagements adaptés, chantiers propres, mise en place d'un réseau de bruit,

communication, sensibilisation...) et d'avoir une vision prospective en la matière.

> LUTTE CONTRE LES NUISANCES DE CHANTIER

Face à la multiplicité et parfois la complexité des chantiers, l'Etat veille à limiter leurs nuisances et la gêne qu'ils peuvent occasionner dans leur proximité immédiate.

La lutte contre les nuisances de chantier s'est renforcée avec la promulgation de l'Arrêté Ministériel n° 2010-500 modifié en 2014, relatif aux horaires d'ouverture des chantiers.

En 2011, une circulaire a été diffusée aux acteurs de la construction, afin qu'ils intègrent la problématique du bruit dans la programmation des chantiers. Par ailleurs, le Service des Travaux Publics met en place une surveillance des niveaux sonores des chantiers publics.

// MOBILISATION DE LA COMMUNAUTÉ MONÉGASQUE

La politique du Gouvernement Princier en faveur du développement durable se traduit pleinement au travers de l'engagement et de la mobilisation de l'ensemble de la Communauté monégasque, des acteurs du secteur privé et du milieu associatif.

La Principauté s'inscrit comme une terre de dialogue autour des grands enjeux environnementaux : réunions, meetings, et débats se succèdent tout au long de l'année. Ainsi, à l'initiative de S.A.S. le Prince Souverain, la Fondation Prince Albert II de Monaco et l'Institut Océanographique, Fondation Albert 1^{er}, ont créé en 2010 la « Monaco Blue Initiative : une plateforme de débats et de propositions pour la préservation de l'environnement marin.

Par ailleurs, le Centre Scientifique de Monaco et le Laboratoire de l'Environnement de l'AIEA ont uni leurs compétences pour créer en Principauté des ateliers sur l'acidification des océans. Cette problématique a débouché en 2008 sur « la Déclaration de Monaco », co-signée par 150 scientifiques originaires de 26 pays. Ce texte, préfacé par S.A.S. le Prince Souverain, vise à interpeller les décideurs politiques sur cette question essentielle, et encourager les efforts de recherche dans ce domaine.

> ÉCORESPONSABILITÉ DE L'ADMINISTRATION

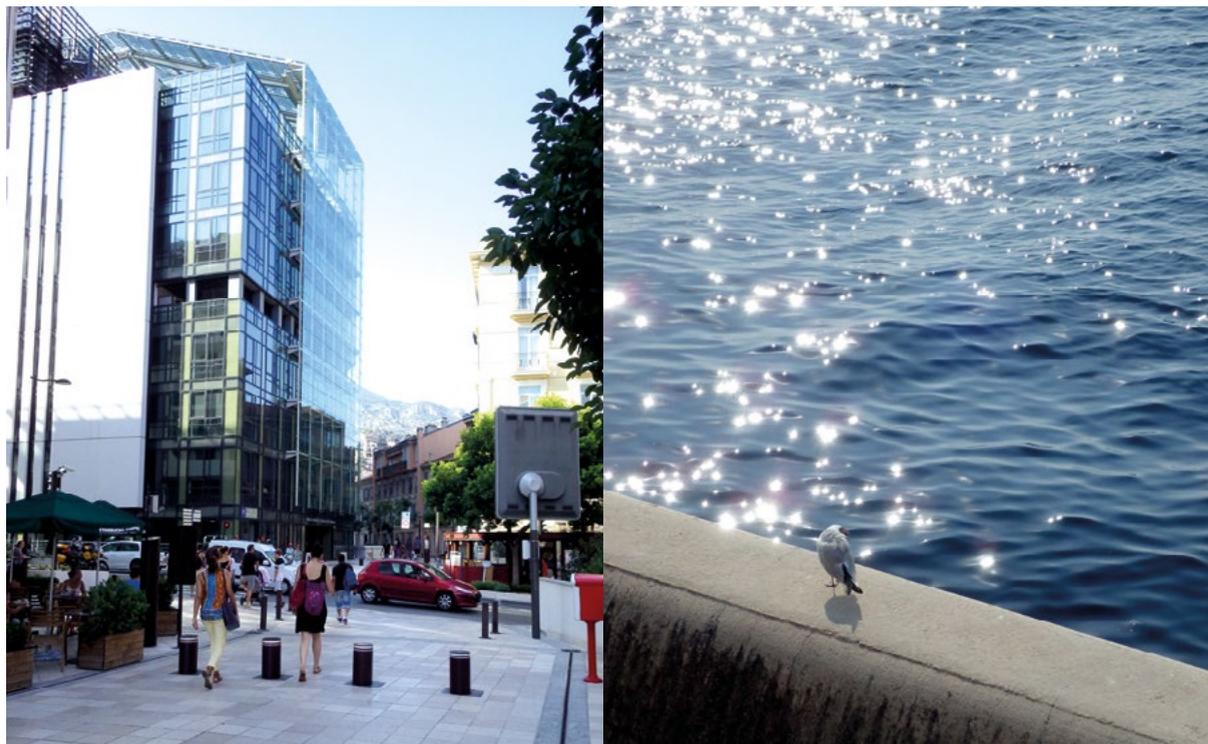
L'Administration monégasque s'appuie depuis 2009 sur un réseau d'éco-référents représentant tous les Services de l'Etat, pour mettre en œuvre une démarche écoresponsable, qui consiste à intégrer les préoccupations environnementales à l'ensemble de ses activités et vise l'exemplarité dans son fonctionnement à travers :

- la sensibilisation et la formation au développement durable des agents de l'Etat ;
- une politique d'achats favorisant les éco-produits ;
- la réduction des consommations d'eau, d'énergie, de papier ;
- l'optimisation de la gestion des déchets ;
- l'amélioration de la gestion du patrimoine bâti et non bâti ;
- l'amélioration de la gestion des déplacements professionnels ;
- la réduction de l'empreinte carbone de ses activités.

Ce plan d'action écoresponsable a permis notamment d'intégrer des recommandations environnementales sur l'utilisation de produits écolabellisés dans le marché de prestation d'entretien des locaux administratifs, de disposer d'une gamme de bureaux éco-conçus aux normes ISO 14001, et de proposer une large gamme de produits écologiques.

La mise en œuvre de cette démarche au sein de l'Administration se traduit par une diminution notable de ses consommations énergétiques, de ses émissions de GES, et plus largement de son impact environnemental.

En parallèle des actions de réduction, l'Administration compense les émissions de GES de l'ensemble de ses trajets professionnels ainsi que les émissions de GES



engendrées par les repas des cantines scolaires, via le programme «Mco₂ Monaco Carbon Offsetting» de la Fondation Prince Albert II de Monaco.

En outre, des actions de sensibilisation et de formation liées au développement durable sont proposées par la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique à l'ensemble des agents et fonctionnaires de l'Etat.

Depuis le 1^{er} janvier 2013 en Principauté, tous les restaurants collectifs des établissements scolaires, périscolaires, de santé ou de soins, publics ou privés, sont tenus de proposer des menus contenant au moins 10% de matières premières issues de l'agriculture biologique. Cette proportion est passée à 20% en 2015 (Loi n°1386 du 15 décembre 2011, Arrêté Ministériel n°2012-578 du 4 octobre 2012).

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le Gouvernement a souscrit à l'offre de garantie d'origine renouvelable «Egeo» de la SMEG pour tous les contrats d'électricité de l'Administration, contribuant ainsi à favoriser la production d'électricité d'origine renouvelable.

Par ailleurs, afin de maîtriser et réduire l'impact de ses activités sur l'environnement les Services du Gouvernement se sont engagés dans des systèmes de management environnementaux. Ainsi le Service des Parkings Publics a été le premier Service à obtenir la

double-certification ISO 14 001 et 9001. La Direction de l'Environnement a également obtenu en 2014 la certification ISO 14001 portant sur l'ensemble de ses activités administratives, de laboratoire et de terrain.

Concernant la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, le Gouvernement, poursuit la mise en œuvre de la démarche «Monaco s'engage contre la déforestation» initiée par la Fondation Prince Albert II, encourageant ainsi l'utilisation du bois certifié dans les nouveaux projets de construction et pour toute activité commerciale utilisant du bois, et favorise également cette filière au sein de l'Administration.

> DEMARCHE COMMERCE ENGAGEE : INTERDICTION DES SACS PLASTIQUES

En 2014, la Direction de l'Environnement a initié la mise en œuvre du programme «Commerce Engagé» qui accompagne un territoire vers une démarche de consommation durable, en tenant compte de ses particularités. Associée à un cahier des charges évolutif construit sur des bases scientifiques, et en concertation avec les commerçants et les consommateurs, la démarche «Commerce Engagé» a pour objectif de favoriser une économie locale représentant moins d'emballages, moins de déchets et moins d'émissions de gaz à effet de serre.

Ainsi,

- depuis le 1^{er} juin 2016, sont interdits tous les sacs de caisse à usage unique d'une épaisseur inférieure à 50 micromètres et d'un volume inférieur à 25 litres ;
- depuis le 1^{er} janvier 2017, sont interdits tous les sacs en matière plastique à usage unique destinés à l'emballage de marchandises au point de vente, qui ne seront pas compostables et composés de moins de 30% de matières biosourcées (matériaux issus de la biomasse d'origine végétale ou animale). Cette proportion augmentera progressivement pour atteindre 60% en 2025 ;
- à partir du 1^{er} janvier 2020, seront prohibés les ustensiles jetables de cuisine en plastique.

Afin d'accompagner cette interdiction, le Gouvernement a mis en place une campagne de sensibilisation avec pour slogan : «un sac pour la vie», «a bag for life» et a décidé d'offrir à chaque foyer de la Principauté un sac réutilisable en tissu (coton biologique), accompagné d'un flyer.

Cette campagne de communication a été complétée par la diffusion d'un film d'animation destiné à sensibiliser le grand public aux effets négatifs des déchets plastiques sur la biodiversité marine.

La démarche «Commerce Engagé» a également pour objectif de favoriser les pratiques éco-responsables

chez les commerçants et les consommateurs de la Principauté, en visant la réduction des déchets et des émissions de gaz à effet de serre.

La prochaine étape consiste à mettre en œuvre le label «Commerce Engagé», construit en concertation avec les commerçants.

Ce label vise la mise en place d'actions concrètes portant sur le renforcement du tri sélectif, la réutilisation des emballages, et l'augmentation de la récupération des bouteilles en verre dans les établissements de restauration et de débits de boissons de la Principauté, en vue de leur réutilisation ou de leur recyclage.

NEWS OF THE YEAR



7 NOUVEAUX AUTOBUS HYBRIDES EN SERVICE - 9 FÉVRIER 2016

Un bus hybride de la Compagnie des Autobus de Monaco (CAM) a été présenté à S.A.S. le Prince Souverain le 9 février 2016, en présence notamment de Mme Marie-Pierre Gramaglia, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, ainsi que de M. Jean-Joseph Pastor, Président du Conseil d'Administration de la CAM.

En 2016, 7 nouveaux bus hybrides nouvelle génération sont venus compléter le parc existant de la Compagnie des autobus de Monaco (CAM) portant à 16 cette flotte. Ces derniers bénéficient des dernières améliorations techniques visant une réduction des émissions de CO₂ jusqu'à 45% par rapport à un bus diesel conventionnel. La nouvelle technologie « Stop & Go » permet au véhicule de rouler en mode électrique lorsque l'énergie dans les batteries est suffisante (faux plats et descentes), aux arrêts la génératrice s'arrête et ainsi n'émet pas de gaz d'échappement.

Conformément aux recommandations européennes, la plateforme médiane de ces nouveaux véhicules dispose de deux emplacements pour fauteuils roulants et de 6 sièges sans estrade pour les personnes à mobilité réduite et les portes, de type tramway, faciliteront l'accès à bord.

EARTH HOUR, UNE HEURE POUR LA PLANÈTE - 19 MARS 2016

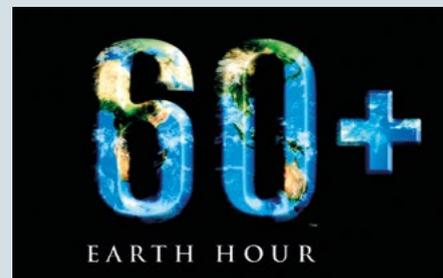
À la demande de S.A.S. le Prince Souverain, la communauté monégasque a été invitée à se joindre au Gouvernement Princier et à la Fondation Prince Albert II de Monaco pour la 10^{ème} édition de l'initiative internationale « Earth Hour », le samedi 19 mars 2016, entre 20h30 et 21h30, autour du thème « Mettons en lumière notre action climatique ».

Initiée par le World Wide Fund for Nature (WWF) en 2007, cette « Heure pour la Planète » consiste à couper les lumières et débrancher les appareils électriques non essentiels pour une durée d'une heure afin de promouvoir l'économie d'énergie, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et, par conséquent, sensibiliser à la lutte contre le réchauffement climatique.

L'an dernier, 172 pays, dont la Principauté de Monaco, se sont associés à cette opération.

Après la COP21 qui a abouti à un accord mondial sur la limitation du réchauffement climatique, la sensibilisation du public est d'autant plus importante que les dernières données publiées par l'Institut Monégasque de la Statistique et des Etudes Economiques font apparaître, en moins de 50 ans, une augmentation de la température moyenne de 1,5°C en Principauté.

Plus d'informations : www.earthhour.org



LE LIVRE BLANC DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE MONACO 23 MARS 2017

Le 23 mars dernier, au Yacht Club de Monaco, Marie-Pierre Gramaglia, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, et Jean-Luc Nguyen, Directeur de la Mission pour la Transition Énergétique, ont présenté, en présence de S.A.S. le Prince Souverain, le Livre Blanc de la Transition Énergétique de la Principauté de Monaco à tous les acteurs ayant participé à son élaboration.

Concluant cette présentation, S.A.S. le Prince Souverain a souligné toute l'importance qu'Il attache à la Transition Énergétique de la Principauté, au regard des engagements pris de réductions des émissions des gaz à effet de serre : -50% en 2030, par rapport à 1990, et la neutralité carbone en 2050.

Ces objectifs impliquent un rythme de réduction 4 fois plus rapide que celui qui a été suivi jusqu'à présent, et nécessitent l'engagement et le passage à l'action de l'ensemble de la communauté monégasque. Une politique portée par le Gouvernement sur 3 axes prioritaires : mobilité, traitement des déchets et efficacité énergétique des bâtiments.

Ainsi, des mesures incitatives et un cadre réglementaire seront mis en œuvre afin d'encourager les changements de comportement indispensables pour conduire Monaco dans la voie de la décarbonisation.

À noter : le livre blanc est téléchargeable dans la section « Publications » du www.gouv.mc : www.gouv.mc/Action-Gouvernementale/L-Environnement/Publications/Livre-Blanc-de-la-Transition-Energetique-de-Monaco



RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ALPARC – 7/8 AVRIL 2016



Créée en 1995, l'association ALPARC, le Réseau Alpin des Espaces Protégés, regroupe 34 organismes gestionnaires d'espaces protégés dans le périmètre de la Convention alpine. Elle constitue la plus grande fédération d'espaces protégés des Alpes.

Le but d'ALPARC est d'appliquer le protocole « Protection de la nature et entretien des paysages » de la Convention Alpine. 8 pays sont signataires de ce traité international : l'Allemagne, l'Autriche, la France, l'Italie, la Principauté du Liechtenstein, la Principauté de Monaco, la Slovénie et la Suisse.

La Principauté participe et soutient différents projets de l'institution ALPARC, et contribue particulièrement au projet relatif à la biodiversité et à la connectivité écologique dont l'objectif principal est de conserver, restaurer ou recréer les connexions entre les différents habitats présents dans l'Arc alpin. L'idée de mettre en place un réseau écologique transalpin est reprise dans les travaux de la Plateforme « Réseau écologique » créée au sein de la Convention Alpine, dont Monaco est également membre.

Il est de coutume que les pays organisent à tour de rôle un Conseil d'Administration sur leur territoire. La dernière réunion qui s'est déroulée en Principauté datait de mars 2012 ; Mme Marie-Pierre Gramaglia, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme « se félicite d'accueillir pour la seconde fois en Principauté les membres d'ALPARC, dont l'action est centrale dans la préservation des espaces protégés de l'arc alpin. C'est aussi un lieu d'échanges et de dialogue pour tous les acteurs qui ont ce vaste espace en partage ».

Mme Valérie Davenet, Directeur de l'Environnement et membre du Conseil d'Administration d'ALPARC, a assisté à cette réunion du Conseil d'Administration qui s'est déroulé les 7 et 8 avril, à l'hôtel Novotel de Monaco, avec la participation de la Direction des Affaires Internationales et le soutien de la Direction du Tourisme et des Congrès.

INVENTAIRE DES MÉROUS ET DES CORBS DANS LES EAUX MONÉGASQUES : BILAN – 15 AVRIL 2016

Dans le cadre de la politique du Gouvernement Princier en matière de protection de la biodiversité, la Direction de l'Environnement a mené une 6^{ème} campagne d'inventaire du mérou brun, *Epinephelus marginatus*, dans les eaux de la Principauté, du 15 au 19 octobre 2015.

Depuis 2006, la Direction de l'Environnement réalise, tous les trois ans, un bilan qualitatif et quantitatif de la population de mérous. La campagne de 2015 a également été l'occasion d'effectuer le second inventaire de la population de corbs, *Sciaena umbra*, de la Principauté. Ces espèces à haute valeur patrimoniale sont protégées et interdites de pêche en Principauté depuis janvier 1993. Elles bénéficient également d'une protection en Méditerranée française, au travers de moratoires reconductibles tous les 10 ans pour le mérou, et tous les 5 ans pour le corb.



Au final, 193 spécimens de 20 à 120 cm ont été recensés. Des chiffres qui témoignent d'un accroissement conséquent du peuplement de mérous bruns qui comptait 105 individus en 2009 et 83 en 2006. Le recensement des corbs montre également une augmentation de la population, qui passe de 11 individus en 2012 à 25 en 2015, pour des tailles allant de 15 à 70 cm.

L'augmentation du nombre de mérous bruns est marquée par un changement dans la structure démographique de la population, avec l'observation de 58 juvéniles. Ce qui est synonyme d'une reproduction locale et preuve de l'efficacité des mesures de protection en Principauté.

Un prochain inventaire est programmé pour octobre 2018.

EN 2016, L'ACCORD RAMOGE FÊTE SES 40 ANS



Depuis sa création en 1976, l'Accord RAMOGE constitue un outil de coopération scientifique, technique et administrative entre les Gouvernements monégasque, français et italien, en faveur de la protection et la préservation du milieu marin dans la région Provence Alpes Côte-d'Azur, la région Ligurie et Monaco. Il s'est inscrit dès l'origine comme une application sous-régionale de la Convention de Barcelone, constituant une Zone pilote de prévention et de lutte contre la pollution du milieu marin. Quarante ans plus tard, RAMOGE se positionne toujours comme une zone pilote et demeure une spécificité méditerranéenne. L'Accord s'articule principalement autour de deux axes ;

- la lutte contre la pollution, avec son volet opérationnel en lien avec la Préfecture maritime de la Méditerranée, la Guardia Costiera et les autorités monégasques compétentes ;
- la préservation de la biodiversité grâce à son groupe de travail, qui coordonne des actions de gestion intégrée des zones côtières.

Pour célébrer le 40^{ème} anniversaire de l'Accord, plusieurs événements ont été organisés au cours de l'année 2016 :

- les mardi 26 et mercredi 27 avril 2016 : amendement du plan RAMOGEPOL afin de prendre en compte les dangers que constituent des objets dérivants pour la navigation, puis mise à l'honneur du volet opérationnel en matière de coopération contre la pollution marine et l'organisation d'un exercice RAMOGEPOL simulant une pollution par hydrocarbures dans les eaux monégasques.
- le mardi 20 septembre 2016 : une conférence au Musée Océanographique a notamment permis une rétrospective des 40 ans d'activités de l'Accord, de présenter les résultats de la campagne d'exploration scientifique menée à l'été 2015 dans des zones profondes, jusque-là inexplorées, des trois pays de l'Accord, et de terminer par les orientations futures de cet Accord.

Plus d'informations : www.ramoge.org

INTERDICTION DES SACS EN PLASTIQUE À USAGE UNIQUE - 1^{er} JUIN 2016

Lors de la Conférence «Plastique en Méditerranée : au-delà du constat, quelles solutions ?», qui s'est tenue en mars 2015 au Yacht Club de Monaco, S.A.S. le Prince Souverain annonçait l'interdiction des sacs plastiques à usage unique, en 2016, à Monaco.

Ainsi, depuis le **1^{er} juin 2016**, il est interdit de mettre à disposition, à titre onéreux ou gratuit :

- Les sacs de caisse à usage unique, composés en tout ou partie de plastique d'origine fossile, d'une épaisseur inférieure à 50 microns ou d'un volume inférieur à 25 litres. Il suffit qu'une seule de ces conditions soit remplie pour interdire le sac.
- Les sacs composés de plastique oxo-fragmentable (se fragmentant en microparticules invisibles mais bien présentes dans l'environnement).

Au **1^{er} janvier 2017** ont été interdits :

Tous les autres sacs à usage unique, destinés à l'emballage de marchandises au point de vente, (comme par exemple les petits sacs mis à disposition pour emballer les légumes au rayon primeur) qui ne seront pas compostables et composés de moins de 30% de matières biosourcées. Cette proportion augmentera progressivement pour atteindre 60% en 2025.

A partir du **1^{er} janvier 2020**, seront interdits tous les ustensiles jetables en plastique.

Cette interdiction s'inscrit dans une démarche plus large en faveur d'un commerce engagé. C'est en 2014, que le Gouvernement a mis en œuvre cette démarche «Commerce Engagé» afin de favoriser les pratiques éco-responsables chez les producteurs, les commerçants et les consommateurs de la Principauté. Le programme d'actions porte aujourd'hui prioritairement sur l'amélioration du tri des déchets et l'accompagnement de l'ensemble des commerçants aux futures interdictions.



JOURNÉE MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT - 5 JUIN 2016

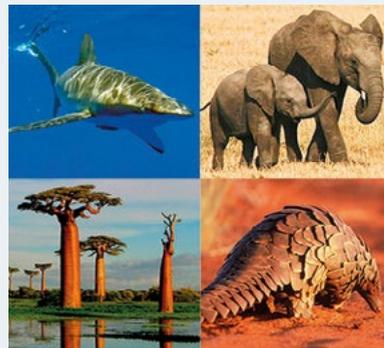


La Journée Mondiale de l'Environnement a eu pour thème en 2016 : «Tolérance zéro à l'égard du commerce illégitime d'espèces sauvages».

Conscient des enjeux majeurs liés à la chasse et au trafic d'animaux sauvages, Monaco est Partie à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) depuis 1978. La CITES a pour objectif de protéger les espèces sauvages d'une surexploitation commerciale, responsable en partie du déclin de la biodiversité mondiale, et confère une protection à plus de 35 000 espèces de faune et de flore.

Cette Convention prévoit que toute importation, exportation ou réexportation d'un spécimen, tout animal ou toute plante, vivant ou mort appartenant aux espèces inscrites dans les listes CITES, est soumise à l'obtention préalable d'un document CITES.

En Principauté, la Direction de l'Environnement est en charge de la délivrance des permis CITES et des contrôles aux professionnels et aux particuliers.



JOURNÉE MONDIALE DES OCÉANS - 8 JUIN 2016

Dans le cadre de la Journée mondiale des océans, la Fondation Prince Albert II de Monaco, le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et Tara Expéditions, ont organisé au Domaine du Rayol une conférence scientifique sur le thème «Le rôle des écosystèmes marins et côtiers dans la régulation du climat».

S.A.S. le Prince Albert II de Monaco et Madame Hakima El Haite, Ministre déléguée à l'environnement, chargée de l'environnement au sein du gouvernement du Royaume du Maroc, et envoyée spéciale pour la mobilisation pour la COP 22, également désignée championne de haut niveau pour le climat, ont rappelé en ouverture le besoin de décisions ambitieuses pour la préservation des océans et leur rôle majeur dans la régulation du climat.

A leurs côtés figuraient de nombreuses personnalités : Catherine Chabaud, Déléguée à la mer et au littoral, au Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer ; Serge Ségura, Ambassadeur chargé des océans ; Xavier Sticker, Ambassadeur délégué à l'environnement ; Maud Fontenoy, Vice-Présidente de la Région PACA ; Philippe Vitel, député du Var ou encore Pierre Soubelet, Préfet du Var.

C'est dans le cadre idyllique du Domaine du Rayol, propriété du Conservatoire du Littoral, que le thème principal a été décliné en trois sessions : «Le rôle du plancton dans la régulation du climat», «Les écosystèmes côtiers, résilience et atténuation d'impacts», et «De la science aux politiques publiques».

Les intervenants sont également revenus sur les deux années de mobilisation auprès du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental pour l'Etude du Climat) pour la validation de la proposition de Monaco de consacrer un rapport spécial aux Océans et sur les prochaines étapes de la rédaction du rapport.

Les participants ont également assisté au vernissage de l'exposition «L'Océan, régulateur du climat», en présence de l'artiste Céline Bricard.

Le temps fort de la journée a été, à la suite d'un décompte symbolique, le lancement de l'Appel à micro-initiatives pour lutter contre la pollution plastique. Cette action s'inscrit dans le cadre de la «Task Force» BeMed animée par la Fondation Prince Albert II de Monaco et ses partenaires : Tara Expéditions, Surfrider Foundation, Fondation Mava et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). L'objectif de cet appel est de soutenir financièrement des ONG, des collectivités territoriales ou des petites entreprises et créer ainsi un réseau d'acteurs méditerranéens engagés contre la pollution plastique. Toutes les modalités de cet appel sont disponibles dès à présent sur le site internet BeMed (<http://www.beyondplasticmed.org>).



VÉHICULES ÉLECTRIQUES : UN GOUVERNEMENT IMPLIQUÉ

15 JUIN 2016



S.E.M. Serge Telle, Ministre d'Etat, S.E.M. Bernard Fautrier, Vice-Président de la Fondation Prince Albert II de Monaco, et les membres du Gouvernement, ont présenté le 15 juin 2016 les véhicules zéro émission mis à leur disposition par l'Administration dans le cadre de la politique gouvernementale de développement durable.

En 2016, près de 1 300 véhicules électriques et hybrides circulent en Principauté, soit 3% de la totalité du parc automobile, ce qui constitue un record en Europe. Il est à noter que le marché du véhicule électrique neuf ne pèse toujours que 0,5% du marché automobile européen.

L'acquisition de véhicules propres est encouragée à Monaco pour les particuliers, qui peuvent bénéficier d'une subvention de 30 % du prix d'achat TTC (hors option et plafonnée à 9 000 Euros).

S'inscrivent également dans cette politique des avantages tels que la gratuité des recharges sur les bornes de parkings publics et sur la voie publique, du stationnement en voirie, ou encore de l'estampille annuelle.



APIDAYS 2016 : JOURNÉES NATIONALES DE L'ABEILLE, SENTINELLE DE L'ENVIRONNEMENT

17 JUIN 2016

L'édition 2016 d'APIDays, organisée par les apiculteurs de l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) dans plus de 80 villes, s'est déroulée le vendredi 17 juin à Monaco. Cet événement a donné l'opportunité à tous de venir découvrir le rôle essentiel des abeilles dans la préservation de la biodiversité végétale et plus largement de notre environnement.



A cette occasion, les élèves de CM2 du cours Saint-Maur ont assisté au processus d'extraction du miel, et participé à des ateliers de sensibilisation au rôle fondamental de l'abeille dans la pollinisation. Chaque élève est reparti avec un petit pot de miel « made in Monaco ».

Le partenariat entre Monaco et le programme « Abeille, sentinelle de l'environnement » a pour but d'alerter l'opinion publique sur les conséquences graves de la disparition des abeilles et inciter à leur protection. Depuis 2011 et la signature par la Principauté de la Charte de ce programme, les premières ruches ont été installées sur le toit terrasse du Musée des Timbres et des Monnaies à Fontvieille.



PRÉSENTATION DU SITE INTERNET : WWW.INFOCHANTIERS.MC - 21 JUIN 2016

Mme Marie-Pierre Gramaglia, Conseiller de Gouvernement – Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, a présenté le 21 juin 2016 à la presse, le site internet www.infochantiers.mc, entourée de M. Olivier Lavagna, Directeur des Travaux Publics, de M. Jean-Luc Puyo, Directeur de l'Aménagement Urbain, de M. Christophe Pierre, Directeur des Communications Electroniques, de Mme Angélique Alonso de la Direction de la Prospective de l'Urbanisme et de la Mobilité, de la Section Informatique du Service des Parkings Publics, et de toute l'équipe en charge du projet.

Le site identifie les opérations publiques et privées, et les perturbations qu'elles peuvent engendrer en Principauté (nuisances sonores, visuelles, environnementales, de circulation ou de mobilité). Son objectif est de permettre aux monégasques et résidents une meilleure compréhension de ces opérations en termes de durée de chantier, de nuisances et de finalité du programme.

Un accès direct à l'information relative au trafic routier à Monaco est également possible. Il concerne la majeure partie des voies de circulation de la Principauté avec une priorité aux axes principaux. Les données publiées sont issues des « boucles de comptage » installées dans la chaussée par le Centre Intégré de la Gestion de la Mobilité (CIGM). Ce dispositif permet de connaître en permanence le nombre de véhicules circulant sur les portions de voies équipées, et ainsi, d'indiquer la densité du trafic.



2^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION POUR LE FINANCEMENT DURABLE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES DE MÉDITERRANÉE – 22 JUIN 2016

La deuxième Assemblée Générale de l'Association pour le financement durable des aires marines protégées (AMP) de Méditerranée s'est tenue le 16 juin 2016 à l'Institut Océanographique de Paris. Cette réunion marque une étape importante pour le développement en Méditerranée d'un fonds fiduciaire pour les AMP.

Lors de cette Assemblée Générale, présidée par S.E.M. Xavier Sticker, Ambassadeur français délégué à l'environnement, deux pays (Albanie et Maroc) et quatre organisations régionales (CAR-ASP, MedPAN, WWF-Méditerranée, Initiative PIM) ont rejoint l'Association. Celle-ci compte désormais parmi ses membres cinq pays du pourtour méditerranéen (Albanie, France, Maroc, Monaco et Tunisie), les quatre organisations régionales précitées et la Fondation Prince Albert II de Monaco.

L'Assemblée Générale a validé la stratégie et la feuille de route qui permettront à l'association de financer, dans une phase pilote, les premiers projets concernant des AMP, d'intensifier sa politique de levée de fonds auprès des partenaires financiers tant publics que privés, et de poursuivre les travaux relatifs à la structuration juridique et financière du fonds fiduciaire à moyen terme.

L'Association bénéficie d'un soutien financier de 500 000 euros du Gouvernement de Monaco, représenté à cette assemblée générale par Mme Marie-Pierre Gramaglia, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme de la Principauté. D'autres investisseurs publics et privés ont également manifesté leur intérêt pour soutenir le développement de cette initiative. Ces soutiens permettront de mettre en œuvre la stratégie et la feuille de route adoptée.

RÉOUVERTURE AU PUBLIC DES JARDINS DE LA GROTTA SAINT-MARTIN - 30 JUILLET 2016



Situé dans la partie inférieure du jardin Saint-Martin sur le Rocher, cet espace naturel était fermé au public depuis 1985. Suite aux travaux de réhabilitation conduits par la Direction de l'Aménagement Urbain (DAU), il a été rouvert en juillet 2016.

« Ces travaux ont consisté en la réfection de l'ensemble des allées de circulation avec un enrobé rouge et des escaliers en briquettes. Des garde-corps ont été installés afin de sécuriser cet espace pour l'accès au public, notamment sur la partie basse surplombant la mer » précise Jean-Luc Puyo, Directeur de l'Aménagement Urbain. « Au niveau végétal, les plantes invasives ont été supprimées, alors que les végétaux patrimoniaux ont été préservés avec l'ajout de plants méditerranéens » souligne Georges Restellini, responsable de la section Jardins de la DAU. En collaboration avec la Direction de l'Environnement, la station sismographe, située dans la grotte Saint-Martin, a également été modernisée.

Depuis ce site, il est possible de découvrir la flore et la faune patrimoniales, comme le faucon pèlerin, le cormoran huppé, le lézard verruqueux et des chauve-souris.

UN SAC POUR LA VIE – SEPTEMBRE 2016

Les études scientifiques montrent, qu'à ce jour, aucun type de sacs plastiques (sac polyéthylène, oxo-fragmentable, bio-dégradable, bio-sourcé...), à usage unique (même labellisé) n'est satisfaisant dans le cadre d'une analyse de son cycle de vie.

Il en est de même pour les sacs papiers, labellisés PEFC ou pas. La clé pour diminuer l'impact écologique des sacs est leur réemploi. Il faut donc encourager l'utilisation et la réutilisation des sacs en matières naturelles, ou à défaut en plastiques de type cabas.

Fort de ce constat, et pour accompagner l'interdiction de mise à disposition, à titre onéreux ou gratuit de sac plastique à usage unique, le Gouvernement a mis en place une campagne de sensibilisation sur cette interdiction et ses enjeux, avec pour slogan « un sac pour la vie » / « a bag for life ».

Ce sac provient d'une société basée en France et est constitué de coton biologique cultivé de manière équitable en Inde. Il a été offert à chaque foyer, résidant en Principauté, par voie postale en septembre 2016, accompagné d'un flyer visant à expliquer la démarche.



« BOUGEZ AUTREMENT » À MONACO - 16/22 SEPTEMBRE 2016

A l'initiative de la Direction de l'Environnement, la Principauté s'associe à la Semaine Européenne de la Mobilité du 16 au 22 septembre 2016 en partenariat avec le Club des Véhicules Electriques, l'association Monaco Développement Durable (MC2D) et la Mairie de Monaco. Tout au long de cette semaine, Radio Monaco s'est mise aux couleurs de la Semaine Européenne de la Mobilité.

L'objectif de cet événement est d'encourager chacune et chacun à se déplacer « autrement » : à pied, en vélo, en véhicule électrique, en covoiturage et en transport en commun.



Les 17 et 18 septembre 2016, une fête de la mobilité s'est tenue au Larvotto (Rose des Vents). Pendant ces 2 jours, des essais gratuits de véhicules électriques deux et quatre-roues ont été prêtés gracieusement par BMW, Renault, Tesla, Go Electrix et l'Auto Mobile Club (ACM). Le public a également pu essayer les vélos à assistance électrique de la Compagnie

des Autobus de Monaco (CAM) et les Twizy du service d'autopartage Mobee. L'Institut Méditerranéen d'Etudes et de Développement Durable (IMEDD) a présenté et animé des jeux sur la mobilité ; les plus jeunes ont participé à Bio-Logika, un jeu ludo-éducatif de sensibilisation aux différentes formes de mobilité : voiture, vélo, bus, marche à pied... et à divers ateliers récréatifs. Quant aux 5-12 ans, plusieurs challenges leur ont été proposés : « La course de la mobilité », en vélo ou trottinette, « Dessine ta ville intelligente », « LIM Quizz », « Décris ta ville à vélo » etc.

Le samedi 17 septembre, à l'occasion de la Journée du Transport Public, les bus étaient gratuits sur le réseau de la Compagnie des Autobus de Monaco, et un circuit de motos électriques pour petits (4 à 15 ans) et grands a été installé sur le parvis du Larvotto.

Le 18 septembre, a vu la mise en place du Dimanche à vélo : pour cette occasion, l'avenue Princesse Grace a été partiellement fermée aux véhicules à moteur afin de permettre à tous, petits et grands, de parcourir une zone sécurisée. Les familles et les amis s'y sont retrouvés à vélo (électrique ou non), en roller, et même en skate-board. A 14h, un spectacle de « freeride libre » par des professionnels en motos électriques a été réalisé, tout en musique !

Plus d'informations : environnement@gouv.mc

UN RÉSEAU D'AIRES MARINES PROTÉGÉES EN HAUTE MER POUR ASSURER LA DURABILITÉ DES OCÉANS - 9 SEPTEMBRE 2016



Une délégation monégasque a participé à la 2^{ème} session du Comité Préparatoire sur l'élaboration d'un instrument international se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas des juridictions nationales.

Lors de ces négociations, Monaco et le Costa Rica se sont associés afin de proposer un cadre universel permettant la création de nouvelles aires marines protégées en haute mer, qui sont le meilleur outil pour assurer la conservation de la biodiversité.

A l'occasion d'un événement organisé par le PEW Charitable Trusts, M. Florian Botto, Troisième Secrétaire à la Mission Permanente de Monaco auprès des Nations Unies, a été invité à présenter en détail les éléments de ce cadre, visant à la désignation, à l'adoption et à la mise en œuvre de nouvelles aires protégées en haute mer.

Ces propositions, tant lors des négociations, qu'à l'occasion de l'événement du PEW, ont reçu un accueil favorable de l'ensemble des délégations présentes.

INTERVENTION DE S.E.M. SERGE TELLE, MINISTRE D'ETAT DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO, À LA 71^È AG DE L'ONU – 22 SEPTEMBRE 2016

Le Ministre d'Etat a participé le 22 septembre 2016 au débat général de la 71^{ème} Assemblée Générale des Nations Unies qui s'est tenue à New York.

Dans son intervention, S.E.M. Serge Telle a souhaité mettre l'accent sur la nécessité « d'accomplir un changement de civilisation » puisqu'il « [...] faut désormais admettre que c'est par notre capacité à protéger la nature et à accepter ses règles que nous pourrions nous accomplir et construire un avenir pour l'Humanité ».

Le Ministre d'état a également insisté sur la nécessité d'éduquer les jeunes générations pour créer une culture du développement durable, dans le respect de l'égalité entre hommes et femmes.



MONACO PARTICIPE À LA 17^ÈME RÉUNION DES PARTIES À LA CITES (COP17) – 24 SEPTEMBRE AU 5 OCTOBRE 2016



Une délégation monégasque, conduite par Mme Isabelle Rosabrunetto, Directeur Général du Département des Relations Extérieures et de la Coopération, a participé à la 17^{ème} réunion des parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), qui s'est tenue du 24 septembre au 5 octobre 2016 à Johannesburg, en Afrique du Sud.

Le 23 septembre, Mme Isabelle Rosabrunetto a pris part à la Ministérielle Lekgotla, réunion d'introduction à la CoP17, dont le thème principal portait sur le rôle à jouer par la CITES dans la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD), avec une sensibilisation sur le braconnage et le trafic illégal d'espèces protégées.

Mme Isabelle Rosabrunetto a également insisté sur l'urgence de lutter contre le commerce illégal des espèces sauvages, qui menace non seulement les écosystèmes, mais porte également atteinte au développement économique et à la sécurité des États. En appelant à la collaboration internationale, elle a salué les initiatives regroupant différents acteurs mondiaux et a rendu hommage à ceux qui œuvrent chaque jour au péril de leur vie, avec courage et détermination, afin de protéger cette biodiversité.



L'ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE ADOPTE UNE RÉOLUTION MAJEURE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – 6 OCTOBRE 2016

L'Accord de Paris ne mentionnant pas explicitement le secteur de l'aviation, l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) a été chargée de trouver des solutions pour diminuer ses impacts environnementaux.

Un accord historique a ainsi été conclu le 6 octobre 2016, à l'occasion de la 39^{ème} Assemblée Générale des pays membres de l'OACI, afin de réduire les émissions de CO₂ provenant de l'aviation internationale.

La Principauté de Monaco a participé activement à la conclusion de cet Accord, qui ouvre un nouveau chapitre dans l'aviation internationale.

La délégation monégasque, composée de Mme Diane Vachon, Consul Général de Monaco à Montréal et Représentant permanent de Monaco à l'OACI, et de M. Bruno Lassagne, Directeur de l'Aviation Civile, a travaillé en étroite collaboration avec les 43 autres pays de la Conférence Européenne de l'Aviation Civile (CEAC) pour mener à bien une action globale et coordonnée au sein de l'Assemblée, afin d'apporter une réponse à la croissance des émissions de l'aviation, estimée à l'horizon 2050 à plus de 300%. La solidarité et la persévérance de cette coalition ont permis d'aboutir au premier accord mondial sectoriel pour lutter contre les émissions de CO₂, et réduire ainsi ses impacts environnementaux.

65 États se sont engagés volontairement à adopter cette mesure axée sur le marché (Global Market Based Measure) permettant de compenser les émissions de CO₂. Dès 2021, d'autres États rejoindront progressivement cette coalition d'ici 2027, date à laquelle la mesure GMBM deviendra obligatoire. Environ 80% des émissions seront ainsi compensées entre 2021 et 2035. Le dispositif GMBM contient une clause de révision, qui lui permettra de se renforcer afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

Ainsi, ce nouvel Accord est une étape décisive et irréversible vers la croissance neutre en carbone pour l'aviation, qui devrait inciter d'autres secteurs des transports à s'engager sur une voie similaire.



LA PRINCIPAUTÉ FAIT VALOIR SES ACTIONS POUR PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU SEIN DE L'ONU – 10 OCTOBRE 2016



Le 10 octobre 2016, dans le cadre des travaux de la Commission sur les questions économiques et financières de l'ONU, ainsi qu'à l'occasion de l'examen du point de l'ordre du jour consacré au développement durable, S.E. Mme Isabelle Picco, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès des Nations Unies à New York, a rappelé la « politique volontariste de Monaco en faveur de la promotion de la santé publique et d'une ville durable ».

En effet, le Gouvernement Princier de par ses choix environnementaux dans les domaines du transport, de la gestion des eaux et des déchets... mais également de par son implication dans le processus de transition des modes de consommation, avec notamment sa campagne de sensibilisation « un sac pour la vie », est un acteur reconnu dans la promotion du développement durable.

Le Représentant permanent de Monaco a également informé les membres de la Commission des mesures de sensibilisations prises, notamment, en faveur de l'éducation de la jeunesse au développement durable.

Enfin, réitérant l'engagement de la Principauté dans la promotion du rôle de la science dans le domaine du changement climatique, S.E. Mme Isabelle Picco a annoncé la tenue, en 2017, d'un atelier sur les impacts socio-économiques de l'acidification des océans. Organisé par le Centre Scientifique de Monaco, en collaboration avec les Laboratoires de l'Environnement de l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique (A.I.E.A.), cet atelier intervient dans le cadre des activités du Centre de coordination internationale sur l'acidification des océans, implanté à Monaco, sous l'égide de l'A.I.E.A.

MONACO PARTICIPE À L'ATELIER DU RÉSEAU MEDECC (MEDITERRANEAN EXPERTS ON CLIMATE AND ENVIRONMENTAL CHANGE) – 10 OCTOBRE 2016

Mme Isabelle Rosabrunetto, Directeur Général du Département des Relations Extérieures et de la Coopération, accompagnée de Mme Chloé Petruccelli, Secrétaire des Relations Extérieures, a pris part à la session d'ouverture de l'atelier de cadrage de l'Initiative MedECC, le 10 octobre 2016 à Aix-en-Provence.

Bénéficiant d'un appui financier de la part du Gouvernement Princier, le MedECC est un réseau ouvert et indépendant regroupant près de 200 chercheurs de 21 pays, dont l'objectif est de fournir une information scientifique de qualité sur les thématiques « environnement et climat ». Ces experts et scientifiques internationaux travaillent également à la mise en place d'une interface « science - politique » traitant des problématiques environnementales à l'échelle du bassin méditerranéen.



Dans son discours, Mme Rosabrunetto a mis l'accent sur l'ampleur des menaces environnementales qui pèsent sur la Méditerranée, en soulignant le fait que cette région, zone prioritaire d'actions du Gouvernement Princier, se trouve actuellement dans une situation de particulière vulnérabilité. Rappelant les liens profonds et anciens qui unissent la Principauté à la communauté scientifique de la mer, le Directeur Général du Département a assuré que le Gouvernement Princier souscrivait pleinement aux objectifs du MedECC, qui sont de renforcer la coordination entre les chercheurs méditerranéens et de faciliter l'accès aux données scientifiques. Elle a conclu en formant le vœu que le MedECC ait la capacité de lever les barrières qui peuvent exister entre le monde scientifique et celui des décideurs, afin que des choix politiques ambitieux permettent à notre région de s'assurer un avenir durable.

LA PRINCIPAUTÉ SOUTIEN LE RENFORCEMENT DE LA LIGNE DE BUS 100 NICE-MONACO-MENTON – 11 OCTOBRE 2016

En matière de mobilité, le Gouvernement Princier encourage les déplacements en transports en commun, à la fois sur le territoire national mais aussi pour accéder à la Principauté. Une politique qui s'inscrit notamment dans le cadre d'une étroite coopération avec les autorités françaises.

Ainsi, en juillet 2014, le Gouvernement Princier s'était associé à la création de la ligne de bus 101, en partenariat avec le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes. Cette nouvelle ligne desservait tous les arrêts de la ligne 100 entre Saint-Laurent d'Eze et Carnoles en passant par Monaco.

Le bilan, réalisé pour cette ligne, mais également pour la ligne 100 (Nice-Monaco-Menton), a montré que sa fréquentation restait très en-dessous des prévisions, et qu'elle ne permettait pas d'améliorer le fonctionnement de la ligne 100 aux heures de pointe.

A la suite de ces résultats, l'Etat monégasque, le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes et la société « Transdev Alpes-Maritimes » ont décidé de réaffecter les moyens de la ligne 101 au renforcement de la ligne 100 afin d'optimiser les besoins de transport des salariés entre Nice et Monaco, l'Etat participant au travers d'une subvention annuelle de 450 000 Euros. Pour sa part, le Département des Alpes Maritimes prend en charge la mise en place de 2 bus articulés supplémentaires, afin d'avoir un parc homogène de véhicules.

Cette nouvelle offre se traduit notamment par :

- 7 départs supplémentaires de Nice jusqu'à Monaco, et 8 supplémentaires dans le sens retour ;
- un renfort de fréquence aux heures de pointe avec une fréquence de 10 minutes au départ de Nice (sens Nice/Monaco) entre 6h05 et 8h25 du lundi au vendredi et une fréquence renforcée au départ de Monaco à partir de 16h45 ;
- une amplitude horaire élargie de 30 minutes au départ de Nice le matin, avec des premiers départs à 5h35 et de 20 minutes au départ de Monaco le soir avec des derniers départs à 21h00 ;
- l'utilisation de 17 bus articulés de grande capacité.

Transports en Commun

Public Transport / Trasporto pubblico

Préparer votre itinéraire en transport en commun.
Plus d'infos sur www.ceparou06.fr



LIGNES D'AZUR

Lignes D'Azur

100 : Nice – Monaco – Menton
101 : St. Laurent d'Eze – Monaco – Carnoles
Noctamb'bus 100 : Nice – Monaco – Menton
100X : Nice – Monaco
110 : Nice – Monaco – Menton
112 : Nice – Monaco

Plus d'infos sur www.cg06.fr ou www.lignesdazur.com
ou au **0800 06 01 06**



Gare SNCF Monaco/Monte-Carlo

Trains TER et Grandes lignes
Gare ouverte de 5h à 2h.
Un TER tous les quarts d'heure de 6h30 à 9h30
et de 16h30 à 19h30*

*Plus d'infos sur www.gares-en-mouvement.com
ou au **36 35** (0,34€/min)



Compagnie des Autobus de Monaco

Monaco Bus Company / Compagnia degli Autobus di Monaco

Monaco-Ville/Le Rocher < 1 > Saint-Roman
Monaco-Ville/Le Rocher < 2 > Jardin Exotique
Fontvieille C. Commercial < 3 > Hector Otto
Fontvieille C. Commercial < 4 > Saint-Roman
Hôpital < 5 > Larvotto
Fontvieille C. Commercial < 6 > Larvotto
Larvotto-Condamine- < 7 > Monaco Ville-
Jardin Exotique-Larvotto
Quai des Etats Unis < 8 > Quai Rainier I^{er}

Plus d'infos sur www.cam.mc ou au **+377 97 70 22 22**



Zest

11 : La Turbie – Beausoleil – Monaco
12 : Beausoleil – Monaco
13 : Beausoleil – Monaco
18 : Menton – Roquebrune – Beausoleil – Monaco
21 : Menton – Roquebrune – Monaco

Lignes régulières à services activables :

B : Beausoleil – Monaco
H : Beausoleil – Monaco – École Ténaro

Plus d'infos sur www.zestbus.fr ou au **+33(0)04 93 35 93 60**

SERVICE DES TITRES DE CIRCULATION

Rapide, facile, agréable...
Profitez de Monaco à pied !
Fast, easy, pleasant...
Enjoy walking in Monaco!
Rapida, Facile, Piacevole...
Apprezziamo di Monaco a piedi!

Monaco Malin



Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO

@GDMonaco

www.gom.mc

NETTOYAGE DES ROCHES SAINT-NICOLAS – 17/22 OCTOBRE 2016

Dans le cadre de ses missions de protection de la biodiversité marine, la Direction de l'Environnement a organisé un nettoyage des roches Saint Nicolas du 17 au 22 octobre 2016.

Ces roches à coralligènes, situées à la sortie du port de Fontvieille, présentent une riche biodiversité. Elles sont cependant soumises à la présence de nombreux macro déchets, dont une forte proportion provient de l'activité de pêche de loisir (fils de pêche, hameçons).

Cette opération de nettoyage a été l'occasion de fédérer les différents acteurs locaux autour d'une action environnementale commune et a été organisée en deux étapes :

- trois journées effectuées par des scaphandriers professionnels pour retirer les déchets volumineux (pneus, batteries...);
- trois journées rassemblant les différents acteurs monégasques du milieu marin pour retirer de petits déchets en plongée sous-marine.

Cet événement participatif à grande échelle a été rendu possible grâce à la mobilisation de plus de 40 personnes issues :

- du Corps des Carabiniers du Prince ;
- du Corps des Sapeurs-Pompiers ;
- de la Division de Police Maritime et Aéroportuaire;
- de la Direction des Affaires Maritimes ;
- du Centre Scientifique de Monaco ;
- de l'École bleue ;
- du Musée Océanographique de Monaco ;
- du Club d'Exploration Sous-Marine de Monaco ;
- de l'Association Monégasque pour la Protection de la Nature.

Cette opération a bénéficié également du soutien de la société de travaux sous-marins PRODIVE, pour la récupération des déchets les plus volumineux, et de la Société Monégasque d'Assainissement (SMA) avec la mise à disposition d'une benne afin d'assurer la collecte et l'élimination des déchets récoltés par les participants.



LA PRINCIPAUTÉ INTÈGRE LA GOUVERNANCE DE L'EUROPEAN ENERGY AWARD (EEA) – 18 OCTOBRE 2016



Afin de renforcer son engagement dans cette démarche, la Principauté a intégré le 18 octobre 2016 la nouvelle gouvernance de l'EEA en tant que membre décisionnaire du Forum EEA à l'instar de la France, de l'Allemagne, de l'Autriche et du Luxembourg, consolidant ainsi la promotion de sa politique climatique ambitieuse.

La Direction de l'Environnement, en charge de la mise en œuvre du Plan Énergie Climat pour la Principauté de Monaco, a participé à l'Assemblée Annuelle de l'EEA, qui s'est tenue à Lucerne en Suisse les 17 et 18 octobre 2016. Cet événement a également permis de rassembler tous les membres décisionnaires du label EEA, dont la Principauté, lors de la tenue de l'Assemblée Générale du forum EEA.

En novembre 2014, le plan énergie climat de la Principauté de Monaco a officiellement été labellisé EEA pour une durée de quatre ans. Ce label récompense l'engagement de la Principauté dans la qualité de la mise en œuvre de son Plan Énergie Climat au sein de son territoire.

LE CENTRE SCIENTIFIQUE DE MONACO DEVIENT CENTRE COLLABORATEUR DE L'OMS – 21 OCTOBRE 2016

Au cours de la 3^{ème} réunion des Petits Etats Européens organisée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et le Gouvernement Princier, Mme Zsuzanna Jakab, Directeur Europe de l'OMS, a annoncé que l'OMS avait désigné le Pôle Santé Humaine du Département de Biologie Médicale du Centre Scientifique de Monaco comme Centre collaborateur de l'OMS pour la Santé et le Développement Durable.

Cette désignation intervient comme une reconnaissance du travail de longue date du Centre sur cette thématique.

Le Centre Scientifique de Monaco a pour mission de renforcer le transfert des connaissances dans le domaine de l'environnement, du changement climatique et de la santé, et d'évaluer l'impact du changement climatique sur la santé dans les pays côtiers.



SIXIÈME RÉUNION DES PARTIES À L'ACCOBAMS ET 20^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA SIGNATURE DE L'ACCORD – 22/25 NOVEMBRE 2016

La sixième Réunion des Parties à l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS) s'est déroulée du 22 au 25 novembre 2016 à Monaco. Lors de cette réunion triennale ont été adoptées des mesures afin d'améliorer les connaissances sur les cétacés, d'atténuer les menaces des activités humaines et de renforcer les connaissances et les techniques dans les pays Parties ainsi que les collaborations avec les autres Organisations Internationales.

Le 24 novembre a également été marqué par :

- la célébration des 20 ans d'ACCOBAMS. Cet outil juridique a réuni depuis sa création la grande majorité des Etats riverains de la zone de l'Accord, constituée de toutes les eaux maritimes de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente située à l'Ouest du Déroit de Gibraltar. Elle inclue le Sanctuaire Pelagos pour les mammifères marins en Méditerranée nord-occidentale, établi par la France, l'Italie et Monaco.
- le lancement du Projet «ACCOBAMS Survey Initiative» : cette campagne d'évaluation des populations de cétacés et de leur distribution sur toute la Méditerranée et la mer Noire par des observateurs embarqués dans des avions spécialement équipés ou sur des navires a été rendue possible grâce au soutien de la Fondation MAVA et à l'engagement de tous les pays de l'ACCOBAMS. Elle permettra d'obtenir des données fiables et harmonisées à l'échelle régionale, afin d'améliorer les connaissances sur les cétacés pour assurer leur sauvegarde. Seront notamment étudiés un protocole commun entre les différentes Organisations Internationales pour la gestion des échouages de cétacés, l'adoption du principe de la réalisation systématique d'études d'impact indépendantes avant tout travaux pouvant générer du bruit sous-marin nuisible aux cétacés, et l'atténuation des effets des interactions entre les cétacés avec les activités humaines telles que la pêche.

ACCOBAMS souhaite également à cette occasion inciter les pays Parties à mettre en œuvre son label «High Quality Whale Watching®», unique certification garantissant l'observation respectueuse des baleines et des dauphins en Méditerranée et Mer Noire.

Plus d'informations : <http://www.accobams.org/fr>



LA CONVENTION ALPINE FÊTE SES 25 ANS – 5 DÉCEMBRE 2016

La Convention alpine, dont Monaco est partie depuis 1994 fête ses 25 ans cette année. Ce traité international pour la protection et le développement durable des Alpes a été ratifié par les huit pays alpins (Allemagne, Autriche, France, Italie, Liechtenstein, Monaco, Slovaquie et Suisse) ainsi que l'Union européenne.



Le lundi 5 décembre 2016, la culture des Alpes a été particulièrement à l'honneur à Monaco, avec la présentation d'un panorama sur la littérature des guides de montagne, en présence de Marine Clarys, guide de haute montagne, organisée par le Club Alpin Monégasque à la Médiathèque Louis Notari.

RAPPORT SUR LES OCÉANS ET LA CRYOSPHERE : LE GIEC ORGANISE SA RÉUNION DE CADRAGE À MONACO – 6/9 DÉCEMBRE 2016

La réunion de cadrage du Rapport Spécial sur le Changement Climatique et les Océans et la Cryosphère* du GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) qui s'est tenue du 6 au 9 décembre 2016 à Monaco, a réuni 103 experts en provenance de 40 pays.

S.A.S. le Prince Albert II de Monaco et M. Lee Hoesung, Président du GIEC, ont tous deux prononcé une allocution au cours de la cérémonie d'ouverture, à l'issue de laquelle ils se sont entretenus puis ont rencontré des représentants des médias.

Le GIEC, qui a reçu le Prix Nobel de la paix en 2007, vise à fournir aux responsables politiques des évaluations scientifiques périodiques concernant les changements climatiques, leurs incidences et les risques futurs, et de leur présenter des stratégies d'adaptation et d'atténuation. La rédaction de ce rapport spécial, pour laquelle S.A.S. le Prince Albert II, le Gouvernement Princier et la Fondation Prince Albert II de Monaco se sont mobilisés depuis janvier 2015, constitue une étape très attendue dans la prise en compte des océans face aux changements climatiques. Sa publication devrait être achevée en 2019.

Outre le rapport spécial dédié aux Océans et à la Cryosphère, deux autres futurs rapports spéciaux ont été approuvés par le GIEC :

- Les impacts d'un réchauffement global de 1,5° par rapport aux niveaux de l'ère préindustrielle ;
- Les changements climatiques, la désertification, les changements d'usage des sols et la sécurité alimentaire.

(*) : La cryosphère (du grec kryos signifiant froid et glace) est un terme désignant collectivement les portions de la surface de la Terre où l'eau est présente à l'état solide. Elle inclut les banquises, les lacs et rivières gelés, les régions couvertes de neige, les glaciers et les cols gelés.



PUBLICATIONS DE LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

PLAQUETTES INSTITUTIONNELLES



RECUEILS DE DONNÉES



BROCHURES



